

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 25 juin 2024, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 19 juin 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert (à partir de la question 17), DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile (à partir de la question 31), LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BRAEM Christel, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Joséphine, DELEPINE Michèle, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DESSE Jean-Michel (à partir de la question 8), DOUVRY Jean-Marie, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, JURCZYK Jean-François (à partir de la question 13), LECOMTE Maurice, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, OPIGEZ Dorothée, PHILIPPE Danièle, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique (à partir de la question 9)

PROCURATIONS :

BOSSART Steve donne procuration à DAGBERT Julien, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, BERRIER Philibert donne procuration à GACQUERRE Olivier (Jusqu'à la question 16) , SOUILLIART Virginie donne procuration à DUBY Sophie, DUPONT Jean-Michel donne procuration à LAVERSIN Corinne, HENNEBELLE Dominique donne procuration à OGIEZ Gérard, DELETRE Bernard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, DERUELLE Karine donne procuration à PÉDRINI Léo, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESELE Fabrice, PREVOST Denis donne procuration à SGARD Alain

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, BECUWE Pierre, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PICQUE Arnaud, TAILLY Gilles, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno

Monsieur HANNEBICQ Franck est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
25 juin 2024

RELATIONS AVEC LES USAGERS ET PETITE ENFANCE

RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT RELAIS PETITE ENFANCE
- ANNEE 2025

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 3 : Garantir le « bien vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire ;

Enjeu : Garantir un accès aux soins et aux droits pour tous.

Par délibération du Conseil communautaire du 12 Décembre 2018, le Conseil communautaire a approuvé la mise en place de services communs au 1er janvier 2019, parmi lesquels figure le Relais Petite Enfance (RPE).

Au 1er janvier 2024, ce RPE, service mutualisé, intervient sur 29 communes de la Communauté d'Agglomération.

Par délibérations concordantes, les communes de l'entente intercommunale Petite Enfance du Bas-Pays ont dénoncé et résilié la convention d'entente portée par la Commune de Richebourg et constitutive du RPE du Bas-Pays.

Par délibérations de leurs conseils municipaux respectifs ou par un courrier d'intention, les communes de Calonne sur la Lys, Cambrin, Cuinchy, Festubert, Givenchy-lès-La-Bassée, Lorgies, Richebourg et Vieille-Chapelle ont sollicité leur adhésion au service mutualisé Relais Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération à compter du 1er janvier 2025.

Ainsi, le Relais Petite Enfance interviendrait, à compter du 1er janvier 2025 sur 37 communes de la Communauté d'Agglomération, dont la liste figure en annexe.

Ce service dispose d'un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales, qui à travers le référentiel national et les financements alloués aux RPE, fixe le cadre d'intervention des RPE.

Sur la base du futur périmètre d'intervention du service, un comité partenarial s'est réuni le 30 mai 2024 pour partager le nouveau dossier d'agrément et les perspectives de fonctionnement.

Il convient de solliciter l'agrément du RPE (avec son nouveau périmètre d'intervention) pour l'année 2025 auprès de la CAF, sur la base du projet de fonctionnement et du budget prévisionnels établis et annexés à la présente délibération.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 12 juin 2024, il est proposé à l'Assemblée de solliciter l'agrément du Relais Petite Enfance auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer tout document y afférant.»

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de solliciter les agréments auprès des différents services de l'Etat.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales l'agrément Relais Petite Enfance au titre de l'année 2025.

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer tout document y afférent.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - 2 JUIL. 2024

Et de la publication le : - 2 JUIL. 2024
Par délégation du Président,
Conseillère déléguée,



DUHAMEL Marie-Claude



DUHAMEL Marie-Claude

ANNEXE RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE 2025

LISTE DES COMMUNES ADHÉRENTES

Auchy au Bois	Linghem
Blessy	Locon
Bourecq	Lorgies
Burbure	Mazinghem
Busnes	Mont-Bernanchon
Calonne sur la Lys	Norrent-Fontes
Cambrin	Quernes
Cuinchy	Rely
Ecquedecques	Richebourg
Estrée Blanche	Robecq
Ferfay	Rombly
Festubert	Saint-Floris
Givenchy les La bassée	Saint-Hilaire-Cottes
Gonnehem	Saint-Venant
Guarbecque	Vieille Chapelle
Ham-en-Artois	Witternesse
Isbergues	
Lambres	
Liettres	
Ligny-les-aires	
Lillers	



EVALUATION

du Projet Relais Petite Enfance

SOMMAIRE

1 Les caractéristiques administratives du relais petite enfance

2 Le fonctionnement et les moyens du relais

- 2.1 Les ressources humaines
- 2.2 Les moyens
- 2.3 Planning hebdomadaire et temps annuel

3 Le Relais dans la politique Petite Enfance et son implantation sur le territoire

- 3.1 L'inscription du Relais dans la politique Petite Enfance
- 3.2 Les lieux d'intervention du Relais
- 3.3 La connaissance des services du territoire et leur communication

4 La mise en œuvre des missions du Relais

- 4.1 Mission 1 : les Relais ont une mission d'information en direction des familles et des professionnels de la Petite Enfance
- 4.2 Mission 2 : les Relais offrent un cadre de rencontre et d'échanges de pratiques professionnelles
- 4.3 Mission 3 : les Relais comme lieu d'observation des conditions d'accueil des jeunes enfants

5 Les missions complémentaires

6 La communication

1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance

Nom du relais :	
Adresse administrative : 5 Rue de la Briqueterie 62136 Richebourg	
Numéro(s) de téléphone : 09 91 82 67 45	
Adresse email : ramdubaspays@wanadoo.fr	
Date de création :01/10/2005	
Période contractuelle : du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 Décembre 2026	

Gestionnaire :
Nature juridique : Mairie de Richebourg
Adresse : 5 Place du Général de Gaulle
Nom du responsable hiérarchique de l'animateur : Olivier Buchart
Coordonnées de contact : 03 21 61 90 30

Communes et intercommunalités couvertes par le relais

Nom du territoire couvert (ex : Sivom du--- ou CC de ---)	Nom des communes couvertes
Entente Intercommunale du Bas Pays	Calonne sur la Lys
	Cambrin
	Cuinchy
	Festubert
	Givenchy Les La Bassée
	La Couture
	Lorgies
	Neuve-Chapelle
	Richebourg
	Vieille-Chapelle
Violaines	

2. Le fonctionnement et les moyens du Relais

2.1 – Les ressources humaines

■ Présentation du ou des animateur(s)

Animateur	Nom et Prénom	Préciser la période d'exercice si changement d'animateur	Nbre d'heures <i>Préciser la base de calcul (35h,39h)</i>	Equivalent Temps Plein <i>Ex. 0.6 pour 21h/35h</i>	Diplôme
Animateur 1	Flament Caroline *		37.5	1	EJE
Animateur 2	Bizouard Angélique		37.5	1	BTS ESF
Nbre total d'ETP pour le relais				2	

*Animateur 1 :

2023 : 01/01/2023 au 31/03/2023 Arrêt --- 01/04/2023 au 31/12/2023 mi-temps 17.5h

2024 : 01/01/2024 au 31/03/2024 mi-temps 18.75h

■ La formation continue et/ou analyse de pratiques

Animateur	Formation (s) ou sollicitée (s)	Analyse des pratiques sollicitée	Formation (s) ou analyse obtenue (s)	Thème(s)	Remarques
Animateur 1	Formation cadre réglementaire	1	2	La réforme de l'indemnité chômage	
Animateur 2	Formation Snoezelen Formation cadre réglementaire		3	Snoezelen La réforme de l'indemnité chômage L'utilisation de l'application Pajemploi	

2.2- Les moyens

LES LOCAUX

Le relais dispose de	Oui	Non	Les locaux permettent ils un accueil dans de bonnes conditions ?	Remarque
Un bureau d'accueil réservé au Rpe	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	OUI <input checked="" type="radio"/> NON <input type="radio"/>	
Salle d'animations réservée au Rpe	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	OUI <input checked="" type="radio"/> NON <input type="radio"/>	
Le relais utilise :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	OUI <input type="radio"/> NON <input type="radio"/>	
Des salles mises à disposition	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	OUI <input checked="" type="radio"/> NON <input type="radio"/>	Des salles communales sont mises à disposition du RPE pour les animations. (Salles des fêtes, salles des associations, Halte-garderie, salles de sport) Ce sont des salles utilisées également par d'autres structures (écoles, cantines, associations...)
Des bureaux mis à disposition	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	OUI <input checked="" type="radio"/> NON <input type="radio"/>	

▪ **LE MATERIEL LOGISTIQUE**

Le relais dispose de	Oui	Non	Remarque
Ordinateur fixe	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Ordinateur portable	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Logiciel de gestion	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Accès internet	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Ligne fixe directe	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Téléphone portable	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Adresse mail personnalisée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Adresse mail générale	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Le relais dispose de	Oui	Non	Remarque
Téléphone portable	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Photocopieur	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Imprimante	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Mobilier adapté aux différents accueils	Oui		Mobilier adapté à l'itinérance (tables, chaises, dinette...) et mobilier fixe au siège social (bureau, chaises, armoires, matériels pédagogiques, table à langer, machine à laver...)
Matériel pédagogique adapté (tapis, jeux...)	Oui		Matériel adapté à l'itinérance (Tapis, caisse de jeux, tapis à langer...)
Véhicule	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Outils de communication qui permet d'identifier le relais	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Site internet du RPE, lettre d'information, plaquette, référencement sur les sites internet des mairies, utilisation des relais de communication des mairies de l'Entente Intercommunale, lettrage sur le bâtiment, logo et lettrage sur la camionnette.

▪ **LE BUDGET « ANIMATION »**

Les animatrices disposent	Oui	Montant	Non	Si non, pourquoi ?
D'un budget d'animation défini annuellement	<input checked="" type="radio"/>	6000 €	<input type="radio"/>	
Ce budget permet de	Oui	Non	Remarque	
Disposer d'une documentation adaptée	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>		
D'acheter le petit matériel pour les animations	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>		
De faire appel à des intervenants extérieurs	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>		
De proposer des activités adaptées aux besoins des assistants maternels	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>		
Autres : précisez :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		

■ **Planning hebdomadaire**

Positionner sur le tableau la répartition des activités professionnelles (*par catégorie*) :

Animation collective/accueil physique/accueil téléphonique/temps administratif/mission observation/partenariat

PLANNING type - semaines impaires

	LUNDI		MARDI		MERCREDI	JEUDI		VENDREDI		SAMEDI
	Angélique	Caroline	Angélique	Caroline	Angélique	Angélique	Caroline	Angélique	Caroline	Caroline
9h00	Richebourg	Cambrin	Richebourg	Givenchy	Lorgies	La Couture		Festubert	Richebourg	Richebourg
	travail administratif ***	animation (9h45-11h15)	mission observatoire ***	animation (9h45-11h15)	animation (9h45-11h15)	animation (9h45-11h15)		animation (9h45-11h45)	travail administratif ***	accueil téléphonique et sur RDV
12h00	accueil téléphonique		accueil téléphonique						accueil téléphonique	
12h30										
	pause méridienne									
13h	Angélique	Caroline	Angélique	Caroline		Angélique	Caroline	Angélique	Caroline	
	Richebourg		Richebourg			Richebourg		Richebourg		
	accueil sur RDV et téléphonique	coordination partenariat *** préparation activités	accueil téléphonique *** préparation activités	accueil sur RDV *** travail administratif		travail administratif *** accueil sur RDV	accueil téléphonique *** travail administratif	travail administratif *** accueil téléphonique	accueil sur RDV *** mission observatoire	
17h30										

* Animation: temps de trajet, installation, activité, désinstallation, trajet, déchargement et chargement du matériel pour le lendemain...

* travail administratif: bilan, mise à jour logiciel, écriture articles, veille juridique, fiches techniques,...

* coordination/ partenariat: gestion modifications plannings, stock, commandes, budget, partenariat ...

PLANNING type - semaines paires

	LUNDI		MARDI		MERCREDI	JEUDI		VENDREDI		SAMEDI
	Angélique	Caroline	Angélique	Caroline	Caroline	Angélique	Caroline	Angélique	Caroline	Angélique
9h00	Richebourg		Cuinchy		Vieille-Chapelle	Calonne	Richebourg	Violaines		Richebourg
	travail administratif ***	travail administratif ***	animation (9h45-11h15)		animation (9h45-11h15)	animation (9h45-11h15)	animation (9h45-11h15)	animation (9h45-11h45)		accueil téléphonique et sur RDV
12h00	accueil téléphonique	mission observatoire								
12h30										
	pause méridienne									
13h	Angélique	Caroline	Angélique	Caroline		Angélique	Caroline	Angélique	Caroline	
	Richebourg		Richebourg			Richebourg		Richebourg		
	accueil téléphonique et sur RDV	coordination partenariat *** préparation activités	accueil téléphonique *** préparation activités	accueil sur RDV *** travail administratif		travail administratif *** accueil sur RDV	accueil téléphonique *** travail administratif	mission observatoire *** accueil téléphonique	accueil sur RDV *** travail administratif	
17h30										

* Animation: temps de trajet, installation, activité, désinstallation, trajet, déchargement et chargement du matériel pour le lendemain...

* travail administratif: bilan, mise à jour logiciel, écriture articles, veille juridique, fiches techniques,...

* coordination/ partenariat: gestion modifications plannings, stock, commandes, budget, partenariat ...

Pendant les vacances il n'y a que 2 animations par semaine. Le temps libéré est consacré au rangement et permet l'ouverture de nouveaux créneaux pour les autres activités.

Le planning n'est pas fixe. Il dépend des opportunités, des demandes des publics, des partenaires, de la hiérarchie... Il est donc difficile de le résumer sous forme de tableau.

▪ **Répartition hebdomadaire du temps de travail de l'animatrice**

Activités	Nbre d'heures*	% du temps de travail*
Animations	6	17.14
Informations	6	17.14
Observation	5	14.29
Partenariat	2	5.72
Administratif	8	22.85
Autres activités : préparation et transport des activités, installation, désinstallation, gestion et entretien du matériel (lavage, rangement, gestion des stocks, devis et commande...)	8	22.85

*Sur la base de 35h

▪ **Période de fermeture du relais**

Est-ce que le relais a connu des périodes de fermeture

OUI ● - NON ○

Si oui, préciser les périodes : *2 semaines en Août – vacances de Noël*

3. Le Relais dans la politique Petite Enfance et son implantation sur le territoire

3.1 – L’inscription du Relais dans la politique Petite Enfance

Le Rpe est-il impliqué dans :	Oui	Non	L’instance n’existe pas sur le territoire
La Convention Territoriale Globale (Ctg)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le réseau départemental des Rpe	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Au moins une commission d’attribution des places en Eaje du territoire	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Participation aux actions du réseau inter Relais local*	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Autres instances à valoriser : <i>Si oui, préciser</i>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	

Le RPE ne participe pas à un réseau inter RPE défini. Cependant, il travaille en partenariat (actions communes, notamment en ce qui concerne la formation des assistantes maternelles mais également celle des animatrices) et garde des liens professionnels avec les RPE limitrophes.

Un comité de pilotage existe-t-il pour le suivi d'activité du Rpe ?

OUI ●

NON ○

Dates des Copil organisés de N-3 à N-1 :

- 24 novembre 2022 présentation du nouveau contrat de projet (1^{er} janvier 2023 - 31 décembre 2026)
- 16 mars 2023 : Présentation du bilan 2022 et des projets 2023

Quels sont les acteurs participants à ce Comité de Pilotage :

	Le partenaire a été convié		Le partenaire a participé	
	Oui	Non	Oui	Non
Représentants du gestionnaire	●	○	●	○
Animateur (s) du Rpe	●	○	●	○
Coordinateur petite enfance du territoire	○	●	○	○
Elus	●	○	●	●
Représentant (s) de la Caf	●	○	●	○
Représentant (s) du Conseil départemental - Pmi	●	○	○	●
Représentant (s) de la Msa	●	○	○	●
Représentant (s) des familles	○	●	○	●
Représentant (s) de l'accueil individuel (as mat à domicile ou Mam, garde à domicile)	○	●	○	●
Représentant (s) d'Eaje	○	●	○	●

Remarques

La participation des représentants des communes n'est pas systématique. C'est pour cette raison que les 2 cases sont cochées.
Réunion le 21 février 2024 pour la présentation du projet de fusion avec le RPE de la CABBALR

3.2 – Les lieux d'intervention du Relais

Indiquer le nom de toutes les communes dans lesquelles une action « relais » s'est déroulée : permanences, ateliers...

Lieux d'implantation du Relais	Fréquence et nature des interventions dans ces lieux
Calonne sur la Lys	1 animation en matinée tous les quinze jours depuis le 1 ^{er} sept 2023 (Hors vacances scolaires)
Cambrin	1 animation en matinée tous les quinze jours (Hors vacances scolaires)
Cuinchy	1 animation en matinée tous les quinze jours (Hors vacances scolaires)
Festubert	1 animation en matinée tous les quinze jours (Hors vacances scolaires)
Givenchy Les La Bassée	1 animation en matinée tous les quinze jours (Hors vacances scolaires)
La Couture	1 animation en matinée tous les quinze jours (Hors vacances scolaires)
Lorgies	1 animation en matinée tous les quinze jours (Hors vacances scolaires)
Richebourg	1 animation en matinée tous les quinze jours (Hors vacances scolaires) 2 animations par semaine pendant les vacances scolaires
Vieille-Chapelle	Spectacle de Noël
Violaines	1 animation en matinée tous les quinze jours (Hors vacances scolaires)

Le Relais est-il itinérant ?	Oui <input checked="" type="radio"/>	Non <input type="radio"/>
Des changements relatifs aux lieux d'implantation et d'intervention du Relais sont-ils intervenus ?	Oui <input checked="" type="radio"/>	Non <input type="radio"/>
<i>Si OUI, lesquels ?</i> <i>Reprise des ateliers sur la commune de Calonne sur la Lys à raison d'un atelier toutes les deux semaines hors vacances scolaires</i>		
Au regard du diagnostic du territoire et de la fréquentation de ces lieux, l'implantation est-elle toujours pertinente ?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

3.3 – La connaissance des services du territoire et leur communication

Le Relais renseigne précisément (fonctionnement général, projet pédagogique, type de contrat, tarifs...) les familles sur :

	Oui	Lesquel(s) uniquement à compléter pour les Eaje et les Mam	Non	Pourquoi
Les Eaje Psu	<input checked="" type="radio"/>	Coordonnées et fonctionnement général	<input checked="" type="radio"/>	Selon les informations que la structure accepte de nous communiquer
Les Eaje Paje	<input checked="" type="radio"/>	Coordonnées et fonctionnement général	<input checked="" type="radio"/>	Selon les informations que les structures acceptent de nous communiquer
Les Mam	<input checked="" type="radio"/>	Coordonnées et fonctionnement général	<input checked="" type="radio"/>	Selon les informations que la structure accepte de nous communiquer
Les Assistants Maternels susceptibles de travailler sur des horaires atypiques	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>	
Les Assistants Maternels susceptibles d'accueillir des enfants en urgence	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>	
Les Assistants Maternels susceptibles d'accueillir des enfants en situation de handicap	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>	
Les Associations d'Aide à Domicile	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>	Selon les informations disponibles
Le site monenfant.fr	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>	

Les structures de notre territoire sont des structures privées qui nous communiquent uniquement leur fonctionnement général. Elles préfèrent renseigner elles-mêmes les parents sur leurs tarifs et leurs projets pédagogiques.

D'autres partenaires présents sur le territoire renseignent-ils également les familles sur les modes d'accueil (collectifs et individuels) ?		Oui <input checked="" type="radio"/>	Non <input type="radio"/>
Si OUI, qui sont-ils ?			
Pmi <input checked="" type="radio"/> Caf <input checked="" type="radio"/> Mairie <input checked="" type="radio"/> Coordonnateur Petite Enfance <input type="radio"/> Eaje <input checked="" type="radio"/> Autres <input checked="" type="radio"/>			
<i>Si Autres, préciser : Les sites internet privés type « nounou top », le « bon coin ». Les assistantes maternelles elles-mêmes</i>			
Les analyses du Relais et celles de ces autres lieux d'information sont-elles partagées ?		Oui <input checked="" type="radio"/>	Non <input type="radio"/>
<i>Si oui, dans quelle instance et/ou par quels moyens ? Le relais partage ses informations avec les partenaires ci-dessus sur demande</i>			
Existe-t-il une centralisation unique des demandes d'accueil des familles sur le territoire ?		<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Si OUI, cette centralisation est-elle effectuée par le Relais ?		<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Précisions	Le Relais est positionné sur la mission guichet unique mais en raison de la multitude de sources d'information cette mission est impossible à mener, d'autant que bon nombre de « partenaires » ne souhaitent pas reconnaître le Relais comme source privilégiée d'information pour les familles		

Outils utilisés par le Rpe pour informer les familles sur les différents modes d'accueil :

	Oui	Non
Organisation de rendez-vous individuels avec les familles (en face à face, par téléphone, par visio)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Remise de la liste des assistants maternels agréés du territoire	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Remise de la liste des EAJE du territoire	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Remise de la liste des salariés du territoire exerçant une garde des enfants à domicile	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Le site monenfant.fr	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Remise de la liste des salariés du territoire exerçant une garde des enfants à domicile	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Organisation de portes ouvertes	<input checked="" type="radio"/>	
Organisation de réunions d'informations collectives	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Participation à des forums petite enfance...)		<input checked="" type="radio"/>
Réalisation de supports de communication (plaquettes, affiches, ...)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autres, préciser la ou les autres actions mise en place :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

La liste des assistants maternels agréés aux familles

	Oui	Non
Cette liste précise-elle les offres spécifiques des assistants maternels ?		
• En périscolaire	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
• En horaires atypiques	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
• Accueil d'enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
• Accueil en urgence	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Cette liste précise-elle les disponibilités des assistants maternels ?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
A quelle fréquence la liste des assistants maternels est-elle mise à jour ?		
• Une fois par trimestre	<input checked="" type="radio"/>	

4. La mise en œuvre des missions du Relais

4.1 – MISSION 1 : les Relais ont une mission d'information en direction des familles et des professionnels de la Petite Enfance

▪ L'information à destination des parents

Consignes :

- Par tous les moyens de communication : sur place (avec ou sans rendez-vous), par téléphone, par mail ou visio
- Une famille qui a contacté le Rpe 3 fois dans l'année doit être comptabilisée 3 fois

Dont le motif principal portait sur : année par année

Nombre de contacts

	Année N-3	Année N-2	2023
La recherche d'un mode d'accueil			103
Le rôle d'employeur ou le contrat de travail			188
L'accompagnement à la parentalité			0
Autres sujets			132

Typologie des demandes d'accueil des familles ayant contacté le Relais	Année N-3	Année N-2	2023
Nombre de demandes en accueil collectif (A)			18
Nombre de demandes en accueil auprès d'un assistant maternel (B)			68
Nombre de demandes d'accueil en garde d'enfants à domicile (C)			2
Spécificité de la demande d'accueil			
Nombre de demandes en horaires atypiques ¹			2
Nombre de demandes d'accueil en urgence ²			3
Nombre de demandes pour des enfants en situation de handicap ³			0
Nombre de demandes d'accueil avant et après la classe			3
Autres demandes particulières (préciser)			0
Nombre total de demandes (A+B+C)	88		

¹ Sont considérés comme atypiques, les horaires avant 7h00 et après 20h00 ou le week-end.

² Sont considérés comme urgentes les demandes correspondant à des besoins non prévisibles pour lesquels une réponse rapide (maximum une semaine) est nécessaire.

³ Sont considérés comme enfant en situation de handicap : (A compter du 1^{er} janvier 2020, les enfants dans les situations suivantes sont pris en compte par le bonus « inclusion handicap »)

- les enfants bénéficiaires de l'allocation d'éducation enfant handicapé (Aeeh) ;
- l'enfant est inscrit dans un parcours bilan/intervention précoce, après une orientation par les plateformes départementales de coordination et d'orientation ;
- l'enfant est pris en charge régulièrement par un Centre d'Action Médico-sociale Précoce (Camsp) ;
- l'enfant est orienté par la Mdpj vers une prise en charge en service d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) ou en service d'accompagnement familial et d'éducation précoce (Safep) ;
- l'enfant nécessite, sur diagnostic d'un centre hospitalier ou d'un médecin de Pmi, « une prise en charge globale thérapeutique, éducative ou rééducative compte tenu d'un développement inhabituel des acquisitions psychomotrices ou du diagnostic d'une pathologie ou d'une atteinte sensitive ou motrice grave »

Analyse des demandes et de leur évolution

Il y a peu de places disponibles sur le secteur. Les places en accueil collectif ne compensent que partiellement la diminution du nombre d'assistantes maternelles. Les demandes pour les fratries et les horaires atypiques sont difficiles à satisfaire. Il en est de même pour les périscolaires qui « bloquent » une place d'agrément et nécessitent une organisation contraignante du temps de travail sans compensation salariale satisfaisante pour les assistantes maternelles.

Par ailleurs, deux communes n'ont aujourd'hui plus d'assistante maternelle en activité : Vieille-Chapelle et Givenchy-les-la-Bassée. En 2025, il n'en restera plus qu'une sur Calonne sur la Lys. Sur ces trois communes une seule dispose d'un EAJE. La seule solution pour les parents est d'aller dans les communes voisines. Cependant les places y sont restreintes également et les parents doivent s'éloigner de plus en plus loin. Lors de l'entrée à l'école la question du lieu de scolarisation de l'enfant se pose. Si les horaires du périscolaire ne conviennent pas alors l'enfant sera scolarisé à l'extérieur de sa commune.

Il n'existe actuellement qu'une seule structure d'accueil du jeune enfant en mode Prestation de Service Unique. Les autres structures du territoire sont en mode PAJE beaucoup plus chères pour les utilisateurs.

Nous constatons également depuis quelques mois une demande accrue en nombre d'heure. Les gros contrats qui vont au-delà de 40h par semaine voir même au-delà de 45h sont de nouveau d'actualité. Cela ne s'était pas vu depuis la crise sanitaire.

Nous tenons à rappeler que la multiplication des sources « de recherche » parasite énormément notre possibilité de recueil de données et donc d'analyse de la situation.

Perspectives pour le projet de renouvellement

Dans les années à venir, l'enjeu va être de maintenir une offre d'accueil individuel suffisante sur le territoire et accessible budgétairement pour l'ensemble des familles.

▪ L'information à destination des professionnels

Motif principal	Contacts reçus					
	Accueil en permanences - sur rendez-vous – mail – téléphone					
	AM			Garde à domicile		
	Année N-3	Année N-2	2023	Année N-3	Année N-2	2023
Information relative à l'exercice du métier			24			1
Information relative à la disponibilité d'accueil			156			0
Information relative au fonctionnement du Rpe			4			0
Information sur le statut (<i>droit du travail, contrat, convention collective</i>).			106			2
Informations pédagogiques, éducatives, soutien professionnel, accompagnement à la parentalité.			37			0
Autres			499			0
TOTAL GENERAL			826			3

Analyse des demandes et de leur évolution

Le RPE essaie de mettre à jour les listes et les disponibilités 3 à 4 fois par an. Les assistantes maternelles qui mettent spontanément leurs disponibilités à jour sont très peu nombreuses. Certaines le font systématiquement mais beaucoup attendent d'être sollicitées ou ne le font que lorsqu'elles s'inquiètent de ne pas avoir d'appel de parents. Par ailleurs, la multiplication des obligations de déclaration des disponibilités (Conseil Départemental, monenfant.fr...) leur déplaît.

Nous ne constatons pas de sous-activité sur le secteur, néanmoins les assistantes maternelles nous indiquent recevoir moins d'appel.

Beaucoup d'assistantes maternelles contactent le Relais pour des informations administratives ciblées. Elles attendent des réponses précises à des questions précises. Elles sont peu nombreuses à demander des rendez-vous pour un contrat de travail complet. Par ailleurs, l'équipe du Relais a fait le choix de diffuser de manière large les informations, sous forme de mail. Cela permet de diffuser les informations de la manière la plus réactive possible et au plus grand nombre. Paradoxalement, cette façon de communiquer fait baisser les statistiques puisque l'équipe anticipe les demandes et reçoit, de ce fait, moins de contacts individuels.

Perspectives pour le projet de renouvellement

- Le Rpe permet les rencontres entre les familles en recherche d'un mode d'accueil et les professionnels

Nombre d'assistants maternels acceptant :

	N-3	N-2	2023	
L'accueil en horaires atypiques (avant 07h00, après 20h00, le week-end)			13	Assistants maternels
L'accueil en urgence			38	Assistants maternels
L'accueil d'enfants en situation de handicap			20	Assistants maternels
L'accueil en périscolaire			49	Assistants maternels

Le Rpe a-t-il mis en place des actions de prospection pour recenser les disponibilités des professionnels (assistants maternels et gardes à domicile) ?

OUI

NON

Si OUI, préciser les actions mises en place

Contact 1 fois par trimestre par mail ou par téléphone de chaque assistante maternelle agréée (en activité ou non)

Le Rpe organise-t-il des événements (speed dating, portes ouvertes, ...) pour faciliter la rencontre entre les familles et les professionnels ?

OUI ●

NON ○

Précisions

Une matinée « Portes ouvertes » a été organisée en 2023 dans le cadre d'une action CTG organisée par les RPE du territoire autour de la promotion des métiers de la petite enfance.
Le Relais couvre un territoire rural relativement étendu. Les parents cherchent en priorité un mode d'accueil dans leur commune. Par ailleurs les demandes d'accueil sont étalées tout au long de l'année. Il ne serait donc pas pertinent d'organiser un « job dating » vu le nombre de participants potentiels.

Analyse des demandes et de leur évolution – quels constats ?

On constate une baisse de plus en plus rapide du nombre d'assistantes maternelles et, dans le même temps, un vieillissement de cette catégorie professionnelle. De nombreux départs à la retraite sont prévus dans les 5 années à venir.

De plus, bon nombre de ces professionnelles disent souffrir d'un manque de reconnaissance dans l'exercice de leur profession ce qui ne favorise pas l'arrivée de nouvelles agréées.

Elles sont de plus en plus nombreuses à poser des limites à leur capacité d'accueil notamment en ce qui concerne les jours d'accueil, les horaires, les semaines travaillées (8 à 9 semaines de congés, pas d'accueil au-delà de 18h30...). Les petits contrats et les contrats périscolaires sont difficiles à pourvoir et la conjoncture actuelle difficile ne favorise pas les contrats peu rémunérateurs et très contraignants

Dans les années à venir, la valorisation du métier et l'arrivée de nouvelles assistantes maternelles sera un enjeu majeur sur notre territoire. A défaut, l'accueil privé, beaucoup plus onéreux tant pour les familles que pour la société en générale, sera l'unique mode d'accueil qui pourra être proposé, au risque de voir s'installer une forme de monopole du « marché de la petite enfance »

D'ailleurs, dans le cadre de la CTG (en partenariat avec la CABBALR, la CAF et les RPE du secteur) le RPE participe à une réflexion sur le métier d'assistante maternelle. En effet, la baisse du nombre d'assistantes maternelles est un constat national, tout comme la problématique du manque de valorisation de ce métier. Ces réunions ont pour vocation d'identifier les besoins et de mettre en place des actions communes et concertées à l'échelle du territoire.

4.2 – MISSION 2 : les Relais offrent un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles

Les temps d'échanges avec les assistants maternels :

Thème	Nombre de séances en ...								
	Entretiens individuels en face-à-face			Groupes de paroles et d'échanges entre professionnels			Réunions collectives ou conférences thématiques		
	N-3	N-2	N-1	N-3	N-2	N-1	N-3	N-2	N-1
Les conditions d'accès et d'exercice du métier			1			0			0
Le droit du travail			13			0			
Les formations continues			0			0			
Les passerelles entre les différents métiers			0						
Les besoins de l'enfant (sommeil, alimentation, ...)			4						
L'éveil et le développement du jeune enfant (aménagement de l'espace, étapes développement, compétences langagières, sociales, pré-mathématiques, lecture partagée...)			0						1
Les ressources du territoire			0						
Le site monenfant.fr (accompagnement sur les démarches d(inscription et de déclaration...)			0						
Présentation de la charte nationale d'accueil du jeune enfant									
Autres sujets									1

Préciser le ou les autres sujets :
Fonctionnement et projet du RPE

Le Rpe a-t-il organisé des séances d'analyse de la pratique avec les professionnels sur la période ?

OUI

NON

Précisez l'année et la qualification de ce(t)(s) intervenant(s) :

Nombre d'assistants maternels ayant signalé leur sous-activité

	N-3	N-2	N-1
Nombre d'assistants maternels ayant signalé leur sous-activité au Relais (A) :			4
Nombre total d'assistants maternels ayant bénéficié de l'accompagnement du Relais (réunions collectives et/ou entretiens individuels) afin d'améliorer leur employabilité (B) :			4
Nombre d'assistants maternels ayant bénéficié de l'accompagnement du Relais : (B/A) x 100 =			100
Nombre d'assistants maternels du territoire du Relais faisant figurer leurs disponibilités sur mon-enfant.fr (C) :			40
Nombre total d'assistants maternels du territoire du Relais inscrits sur le site (D) :			58
Taux de mise en ligne des disponibilités : (C/D) x 100 =			68,96
Si possible, nombre d'assistants maternels ayant retrouvé une activité :			

Quelles sont les actions mises en place par le Rpe sur la période pour lutter contre la sous-activité des professionnels ?

	Oui	Non
Le Rpe propose une aide à la rédaction du CV ou du projet d'accueil	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe donne des conseils pour la réalisation des entretiens avec les familles	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe orient vers des formations	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe organise des temps de rencontres parents/professionnels	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe accompagne les professionnels dans une perspective d'évolution de leur offre d'accueil (accueils périscolaires, accueils d'urgence, horaires atypiques, ...)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Le Rpe communique régulièrement sur les disponibilités régulièrement à jour sur le site mon-enfant.fr	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe a un partenariat avec Pôle Emploi	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Le Rpe a mis en place d'autres actions	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
<i>Préciser les autres actions :</i>		

Analyse des demandes et de leur évolution

Il y a peu de demande d'entretien en face à face de la part des professionnelles. En partie parce que le Relais devance les questions et envoie régulièrement des informations, et des fiches techniques sur les différents sujets de droit du travail, mais également parce que les assistantes maternelles trouvent l'information ailleurs.

Il y a actuellement une multiplication des sources d'informations, officielles ou non, auprès desquelles les assistantes maternelles vont chercher l'info : l'URSSAF Pajemploi, les différents syndicats (très actifs sur les réseaux sociaux et par ailleurs parfois très vindicatifs à l'égard des RPE), les sites payants tels que TOP ass mat (qui propose, moyennant finance, de tout calculer pour les parents) ...

Il y a très peu de sous activité « non souhaitée » sur le territoire. Lorsqu'il y en a, le RPE propose un accompagnement individualisé de manière à identifier les problématiques et proposer des solutions personnalisées.

En 2023 il n'y a eu qu'une seule candidate potentielle à l'agrément. Il n'y a pas de réunion d'information sur notre territoire. Lorsqu'une personne souhaite être informée sur le métier nous la recevons individuellement.

Perspectives pour le projet de renouvellement

▪ **Les temps collectifs et ateliers d'éveil**

Actions	Nombre de séances en présentiel			Nombre de séances en distanciel			Nombre de professionnels différents participants (Assistants maternels et/ou gardes à domicile)			Nbre d'enfants différents			Nombre de parents différents participants		
	N-3	N-2	N-1	N-3	N-2	N-1	N-3	N-2	N-1	N-3	N-2	N-1	N-3	N-2	N-1
Ateliers d'éveil			166						41			141			4
Animations ou activités avec une autre structure du territoire (Eaje, ludothèque, Laep, etc.)			5						6			20			1
Fêtes			1						13			54			32
Sorties			1						3			9			
Ateliers numériques															
Prêt de matériel et fiche d'animation									10						
Total															

Si vous avez recours à des intervenants extérieurs, précisez lesquels et les thèmes abordés :

Intervenant musical : Frédéric Lubeck association Eclipse 10 interventions par an

Animation d'un Ciné-débat autour du film « Même qu'on nait imbattable » : Aurélie Haudrechy Formatrice petite enfance et consultante en parentalité.

Psychomotricienne : Mélanie Govaere

Spectacle : Comedien compagnie « Minuscule mécanique »

Analyse des demandes et de leur évolution

Les ateliers sont un lieu privilégié de partage et de communication avec les assistantes maternelles. Nous constatons que ce sont pour la plupart les mêmes qui viennent en animation et qui nous sollicitent sur des points pédagogique ou sur des points administratifs.

Perspectives pour le projet de renouvellement

4.3 – MISSION 3 : les Relais comme lieu d'observation des conditions d'accueil des jeunes enfants

■ Présentation de la démarche :

- Un temps d'échange a-t-il été organisé entre le gestionnaire et l'animatrice à la suite de la réception du guide ?

OUI NON

Si non précisez si l'animatrice en a fait la demande : OUI NON

Si oui, quelles sont les attentes du gestionnaire et les moyens mis à disposition :

L'équipe du RPE a présenté la mission d'observatoire du RPE en COPIL, précisant que des décisions devaient être prises par les élus pour la mise en place d'une instance commune sur le territoire du RPE. Aucune suite n'a été donnée

- C'est le relais qui assure et pilote cette mission ?

OUI NON

Sinon précisez

- *La fonction du « pilote »*
- *Le rôle du relais*

- Comment s'organise le recueil des données ?

Le Relais recueille les données qui lui sont demandées et les tient à la disposition des élus, organismes, porteurs de projet...sur demande

- Une planification a-t-elle été définie ?

non

- Lister et présenter les outils mis en œuvre :

▪ **Les instances mises en place (réunion d'équipe, instance de pilotage, groupes de travail, ...) :**

Nom de l'instance	Rôle(s)	Fréquence de réunion	Nom des personnes conviées et fonction	Nom des personnes mobilisées et fonctions
Réunion d'équipe Rpe				
Réunion d'équipe « petite enfance »				
Instance technique				
Instance de pilotage				
Groupe de travail sur la mission d'observation				
Autres (rajouter une ligne par nom d'instance)				

Atouts - faiblesses

▪ **Les données relatives à l'observation de la demande des familles**

Données	Année N-3	Année N-2	2023
Nombre d'enfants de moins de 3 ans			Données « imaje » non disponible
Nombre d'enfants de 3 à 6 ans			
Nombre d'enfants de moins de 3 ans dont le ou les parents sont en activité			
Nombre d'enfants accueillis en Eaje			
Nombre d'enfants gardés par un assistant maternel			
Nombre d'enfants bénéficiaires du Cmg emploi direct garde d'enfants à domicile			
Nombre d'enfants bénéficiaires du Cmg structures			

▪ **Les données relatives à l'observation de l'offre d'accueil**

Données (Indiquer l'année)	Source	Nombre dans le champ territorial du Relais		Nombre de places théoriques	
		N - 3	2023	N - 3	2023
Eaje	Collectivité, site monenfant.fr		6		78
Assistants maternels agréés du territoire	Pmi				
Nombre d'assistants maternels actifs ⁴ au moins un mois dans l'année	Caf « imaje »		Non disponible		
Nombre de maisons d'assistants maternels (Mam)	Pmi, Caf		1		12
Nombre d'associations ou entreprises de services à la personne ⁵ sur le territoire du Rpe intervenant sur le champ de la petite enfance	Direccte ou site internet		2*		

- * agrément non utilisé : pas de recrutement car trop peu de demandes

⁴ Il s'agit des assistants maternels dans les bases de gestion du centre Pajemploi de l'Acoss au titre du Complément de Mode de Garde – assistant maternel

⁵ Services à la personne : pour information, l'annuaire des services à la personne est consultable sur www.entreprise.gouv.fr

L'offre d'accueil par des assistants maternels	Année N-3	2023	Evolution(s)
Nombre d'assistants maternels agréés par la Pmi (A)		83	Diminution constante
Nombre d'assistants maternels en activité (B)⁶		Non disponible	
Taux d'activité (B/A)		/	
Nombre d'assistants maternels acceptant d'accueillir en périscolaire		49	
Nombre d'assistants maternels acceptant de travailler en horaires atypiques		13	
Nombre d'assistants maternels acceptant d'accueillir en urgence		38	
Nombre d'assistants maternels acceptant d'accueillir un enfant en situation de handicap		20	

⁶ Il s'agit du nombre d'assistants maternels en activité au mois de novembre (source Caf, assistants maternels habitant sur le territoire d'intervention du Rpe)

Analyse adéquation offre / demande ?

Le nombre d'assistantes maternelles ne cesse de diminuer. Bon nombre d'entre elles ont pris leur retraite ou la prendront dans les années à venir. Les départs ne sont pas remplacés par l'arrivée de nouveaux agréments.

Nous constatons aussi des départs liés à une réorientation professionnelle ou à des déménagements.

Les départs ou les réorientations sont parfois précipités lorsque les professionnelles ont connaissance de projet d'implantation d'une structure à proximité.

Paradoxalement, si on ne constate pas de réelle sous-activité pour le moment sur le secteur, on remarquera que les assistantes maternelles ont régulièrement de la disponibilité alors qu'auparavant les contrats se succédaient sans « temps mort ».

De plus, les obligations légales de respect du temps de travail (2250h max/an) peuvent être une entrave pour les familles qui ont de très gros besoins.

Atouts - faiblesses ?

Le territoire du Bas Pays a attiré ces dernières années de nombreux porteurs de projet privé.

Certains se sont installés sans avoir fait de réelle étude et parfois très proche les uns des autres.

La grande majorité fonctionne en mode « paje » car le contexte socio-économique du territoire est très propice. Cependant ces structures n'ont pas compensé le déficit de places, voir l'ont intensifié pour les raisons déjà évoquées ci-dessus.

Aujourd'hui encore, les élus sont régulièrement sollicités par des porteurs privés et aucun ne semble envisager un fonctionnement en DSP et encore moins en mode « PSU ».

Quid des familles les moins favorisées dans les années à venir ?

Les assistantes maternelles souffrent elles aussi d'un contexte économique peu favorable. Elles souhaitent donc « rentabiliser » au mieux leurs agréments. Par exemple, celles qui auparavant acceptaient les « périscolaires » n'acceptent ce type de contrat que de plus en plus rarement, à condition que l'enfant soit tout de même présent un minimum d'heure ou en complément d'un autre contrat.

Par ailleurs les exigences du métier sont de plus en plus complexes et en découragent plus d'une. Ainsi, sur le territoire certaines assistantes maternelles voient leur renouvellement remis en cause si elles ont chez elles des enfants adolescents ou jeunes majeurs car la PMI ne veut pas que les chambres soient utilisées pour le couchage des enfants, alors que cela ne posait pas de problème auparavant...

Bien des pistes de réflexion ont été abordées lors des réunions thématiques de la CTG sur le territoire de la CABBALR...

La réflexion est amorcée et doit se poursuivre. Cependant les décisions devront être prises rapidement car la situation est complexe et critique.

▪ Le développement de l'offre sur le territoire

Les porteurs sont nombreux

Très peu ont été reçus par le Relais soit

- Parce qu'ils n'ont pas été orientés vers le Relais
- Parce que le projet a été abandonné rapidement

Type de service	Territoire envisagé	Nbre de places	Pertinence du projet	Remarque
MAM	Calonne/lys	8	pertinent	
Micro-crèche	Iorgies	12	implanté	

▪ Les atouts du territoire :

Il est impossible de « résumer » le territoire.

De manière très local, les besoins en termes de développement sont très différents. Ainsi, la commune de Calonne sur la Lys est actuellement un secteur très tendu, alors que d'autres communes disposent encore de places disponibles.

Par ailleurs on note un effet « papillon » assez évident sur le territoire : la création de structures, essentiellement privées, ne répond pas aux besoins de toutes les familles en raison des coûts (malgré les aides) et de la rigidité de certains fonctionnements et, par répercussion, nuisent au développement de l'accueil individuel (peur de la concurrence).

Notons que les porteurs de projets ont très bien identifié le potentiel économique du Bas Pays.

▪ Les faiblesses du territoire :

C'est un territoire rural étendu.

Pour certaines communes, la mutualisation pourrait être un atout dans le cadre de l'ouverture d'une structure en mode PSU.

▪ Enjeu (x) :

L'enjeu est de développer, à défaut pérenniser le nombre de places d'accueil, sans créer de concurrence, et en garantissant l'accès à un mode d'accueil à toutes les familles, quel que soit leur ressourcement.

Analyse globale sur les conditions d'accueil

Points de vigilance ?

Une vigilance particulière doit être observée quant à l'installation de nouvelles structures privées, au risque que, sur ce territoire, les crèches privées ne deviennent le premier « mode d'accueil », ce qui ne pourrait convenir aux familles les plus modestes.

Par ailleurs, un monopole des structures privées leur permettrait de définir elles-mêmes la politique petite enfance du territoire.

Perspectives ?

La valorisation du métier d'assistante maternelle est un enjeu majeur pour le territoire du bas pays.

L'équipe proposera des groupes de travail aux assistantes maternelles afin de cerner leurs attentes, leurs besoins et de définir avec elles des outils de communication (plaquettes, CV, projet pédagogique...) destinés à valoriser et à faire la promotion de leur métier, tant auprès des parents qu'à destination d'éventuelles nouvelles collègues.

Ce travail sera également mené en partenariat à l'échelle de la CABBALR.

Les assistantes maternelles seront également incitées à se former.

5. Les missions complémentaires

Mission renforcée 1 : positionner le Rpe comme guichet unique de traitement des demandes d'accueil des parents formulées directement en ligne sur le site « mon-enfant.fr »

Le Relais assurait-il la mission de guichet unique ?	OUI <input checked="" type="radio"/>	NON <input type="radio"/>
---	--------------------------------------	---------------------------

	Oui	Non	
Le Relais a-t-il mis en œuvre la fonctionnalité de demande d'accueil en ligne dans monenfant.fr ?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
<i>Si OUI, compléter le tableau ci-dessous</i>			
	N-3	N-2	N-1
Nombre de demandes d'accueil en ligne traitée par le Relais	0	0	6

Analyse des demandes et de leur évolution

Le RPE est engagé dans la mission « Guichet unique ». N'ayant réceptionné aucune demande via « monenfant.fr » entre le 1^{er} janvier 2023 et le 01 octobre 2023, nous avons modifié notre protocole d'accompagnement des parents. Depuis le 01 octobre 2023 chaque parent nous sollicitant sur les modes d'accueil du territoire est systématiquement renvoyé (par un mail type avec le lien) vers « monenfant.fr ». Nous ne leur communiquons les listes qu'une fois leur demande sur le site effectuée.

Depuis la mise en place de ce nouveau protocole nous avons recensé 6 demandes sur 2023 et 18 demandes sur 2024 via monenfant.fr. Cependant toutes ces demandes on fait l'objet d'un premier contact avec le RPE. Nous n'avons à ce jour eu aucune demande spontanée via le site. C'est un protocole contraignant pour les parents et le RPE qui n'apporte pour le moment aucun bénéfice si ce n'est l'utilisation du site.

Quelles sont les actions mises en place par le Rpe sur la période pour lutter contre la sous-activité des professionnels ?

	Oui	Non
Le Rpe propose une aide à la rédaction du CV ou du projet d'accueil	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe donne des conseils pour la réalisation des entretiens avec les familles	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe orient vers des formations	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe organise des temps de rencontres parents/professionnels	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Le Rpe accompagne les professionnels dans une perspective d'évolution de leur offre d'accueil (accueils périscolaires, accueils d'urgence, horaires atypiques, ...)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Le Rpe communique régulièrement sur les disponibilités régulièrement à jour sur le site mon-enfant.fr	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe a un partenariat avec Pôle Emploi	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Le Rpe a mis en place d'autres actions	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
<i>Préciser les autres actions : mise en place de groupe de travail sur la valorisation du métier d'assistante maternelle (interrompu par la crise sanitaire)</i>		

Analyse des demandes et des actions menées

Si les assistantes maternelles en général sont inquiètes, on remarque cependant que le taux d'occupation reste correct. Cependant, elles ont tout de même moins de demandes alors que dans le même temps elles sont de moins en moins nombreuses. Malgré plusieurs informations, propositions... elles restent peu nombreuses à solliciter le Relais pour les accompagner. On notera également que les « exigences » de certaines assistantes maternelles les rendent moins attractives pour les familles.

Perspectives pour le projet de renouvellement

Analyse des demandes et de leur évolution

Peu d'assistantes maternelles du territoire choisissent de se former.

Plusieurs explications peuvent être avancées : manque d'intérêt, complexité d'organisation sur le temps de travail, trop chronophage en dehors du temps de travail, peu rémunéré...

Le Relais ne recense que très peu de demande. Lorsque des formations délocalisées ont été proposées, les animatrices ont choisi les thèmes en fonction des observations relevées lors des animations. Elles ont ensuite dû faire preuve de persévérance afin de réussir à compléter les groupes.

Par ailleurs certaines assistantes maternelles ont connu quelques déceptions lors de formation

Perspectives pour le projet de renouvellement

5. La communication

Indiquer les actions de communication significatives mises en place dans l'année et rappeler les objectifs visés

Cible	Actions réalisées	Outil / support	Résultats
Tout public concerné par l'action du RPE et partenaires	Flocage du véhicule	Véhicule de l'itinérance	
Tout public concerné par l'action du RPE et partenaires	Distribution, affichage de supports de communication	Création d'un nouveau logo et de nouvelles plaquettes Utilisation des supports papier des communes (bulletin d'information)	
Tout public concerné par l'action du RPE et partenaires	Communication dématérialisée	un site internet propre à la structure Nombreuses communications par mail Utilisation des supports dématérialisés des communes (site, application, réseaux sociaux)	Le site internet a pris fin courant 2024 et n'a pas été renouvelé en raison du rapprochement programmé avec les services de la CABBALR

Mission renforcée 2 : l'analyse de la pratique

	Oui	Non	
Le Relais est-il positionné sur cette mission ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Sur quelle(s) année(s) ?			
<i>Si OUI, compléter le tableau ci-dessous en fonction des années citées ci dessus</i>			
	N-3	N-2	N-1
Nombre de séances proposées			
Nombre d'assistants maternels ayant bénéficié de ces séances			

Analyse des actions menées

Perspectives pour le projet de renouvellement

Mission renforcée 3 : la promotion renforcée de l'accueil individuel

	Oui <input type="radio"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Le Relais est-il positionné sur cette mission ? Sur quelle(s) année(s) ? <i>Si OUI, compléter le tableau ci-dessous en fonction des années citées ci dessus</i>			
	N-3	N-2	N-1
Le Rpe a-t-il mis en oeuvre une stratégie annuelle de promotion de l'accueil individuelle ou du métier ?	Si oui préciser les années concernées		
Le Rpe a-t-il réalisé dans l'année au moins une action de promotion ?	Si oui précisez laquelle		

Analyse des demandes et de leur évolution

Perspectives pour le projet de renouvellement

Rapprochement RPE



EVALUATION

du Projet Relais Petite Enfance

SOMMAIRE

1 Les caractéristiques administratives du relais petite enfance

2 Le fonctionnement et les moyens du relais

- 2.1 Les ressources humaines
- 2.2 Les moyens
- 2.3 Planning hebdomadaire et temps annuel

3 Le Relais dans la politique Petite Enfance et son implantation sur le territoire

- 3.1 L'inscription du Relais dans la politique Petite Enfance
- 3.2 Les lieux d'intervention du Relais
- 3.3 La connaissance des services du territoire et leur communication

4 La mise en œuvre des missions du Relais

- 4.1 Mission 1 : les Relais ont une mission d'information en direction des familles et des professionnels de la Petite Enfance
- 4.2 Mission 2 : les Relais offrent un cadre de rencontre et d'échanges de pratiques professionnelles
- 4.3 Mission 3 : les Relais comme lieu d'observation des conditions d'accueil des jeunes enfants

5 Les missions complémentaires

6 La communication

1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance

Nom du relais : Relais Petite Enfance Artois – Lys Romane	
Adresse administrative : Route de la Victoire 62330 Isbergues	
Numéro(s) de téléphone : 03-21-66-34-70	06-43-15-29-45 / 07-88-25-23-79
Adresse email : relaispetiteenfance@bethunebruay.fr	
Date de création : janvier 2017	
Période contractuelle : du 1/01/2024 au 31/05/2024	

Gestionnaire :
Nature juridique : Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane CABBALR
Adresse : Hôtel communautaire 100 avenue de Londres CS 40548, 62411 Béthune Cedex
Nom du responsable hiérarchique de l'animateur : THERACHE Brigitte
Coordonnées de contact : 03-21-61-50-00 / 07-85-02-85-41 brigitte.therache@bethunebruay.fr

Communes et intercommunalités couvertes par le relais
29 communes : Auchy-au-Bois - Blessy - Bourecq - Burbure - Busnes - Ecquedecques - Estrée-Blanche - Ferfay -
Gonnehem - Guarbecque - Ham-en-Artois - Isbergues - Lambres-lez-Aire - Liettes - Ligny-les-Aire - Lillers -
Linghem - Locon - Mazinghem - Mont-Bernanchon - Norrent-Fontes - Quernes - Rely - Robecq - Rombly - Saint-Floris -
Saint-Hilaire-Cottes - Saint-Venant - Witternesse

2. Le fonctionnement et les moyens du Relais

2.1 – Les ressources humaines

■ Présentation du ou des animateur(s)

Animateur	Nom et Prénom	Préciser la période d'exercice si changement d'animateur	Nbre d'heures <i>Préciser la base de calcul (35h,39h)</i>	Equivalent Temps Plein <i>Ex. 0.6 pour 21h/35h</i>	Diplôme
Animateur 1	BAUSSART Maureen		28h	0.80	DEEJE
Animateur 2	VARRIN-DOYER Doris		35h	1	DEES
Animatrice 3	Non recruté				
Nbre total d'ETP pour le relais	1.80				

■ La formation continue et/ou analyse de pratiques

Animateur	Formation (s) ou sollicitée (s)	Analyse des pratiques sollicitée	Formation (s) ou analyse obtenue (s)	Thème(s)	Remarques
Animateur 1					
Animateur 2					

2.2– Les moyens

LES LOCAUX

Le relais dispose de	Oui	Non	Les locaux permettent-ils un accueil dans de bonnes conditions ?	Remarque
Un bureau d'accueil réservé au Rpe	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	OUI <input checked="" type="radio"/> NON <input type="radio"/>	Un bureau est réservé au RPE à la Maison de l'Enfance et de la Famille à Isbergues avec possibilité d'accueillir en rendez-vous Un bureau est réservé au RPE à l'antenne communautaire de Lillers mais sans possibilité d'accueil du public dans ce bureau
Salle d'animations réservée au Rpe	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	OUI <input checked="" type="radio"/> NON <input type="radio"/>	Lieu fixe d'animation à la Maison de l'Enfance et de la Famille (route de la Victoire à Isbergues)
Le relais utilise :				
Des salles mises à disposition	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	OUI <input checked="" type="radio"/> NON <input type="radio"/>	Les 29 communes mettent à disposition des salles pour les animations (salle des fêtes généralement) selon un planning trimestriel
Des bureaux mis à disposition	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	OUI <input checked="" type="radio"/> NON <input type="radio"/>	Un bureau est mis à disposition à l'antenne communautaire de Lillers pour l'accueil du public (parents, assistants maternels)

▪ **LE MATERIEL LOGISTIQUE**

Le relais dispose de	Oui	Non	Remarque
Ordinateur fixe	●	○	Chaque animatrice dispose d'un ordinateur fixe
Ordinateur portable	●	○	Chaque animatrice dispose d'un ordinateur portable
Logiciel de gestion	●	○	Logiciel AIGA Noé
Accès internet	●	○	+ accès sur téléphones portables
Ligne fixe directe	●	○	Ligne fixe directe à la Maison de l'Enfance et de la Famille à Isbergues. A l'antenne communautaire de Lillers : l'agent d'accueil avec standard téléphonique
Téléphone portable	●	○	Chaque animatrice dispose d'un téléphone portable
Adresse mail personnalisée	●	○	Chaque animatrice dispose d'une adresse professionnelle personnalisée
Adresse mail générale	●	○	relaispetiteenfance@bethunebruay.fr
Le relais dispose de	Oui	Non	Remarque
Téléphone portable	●	○	
Photocopieur	●	○	Utilisation du photocopieur de l'antenne communautaire de Lillers
Imprimante	●	○	Une imprimante dans le bureau à Isbergues
Mobilier adapté aux différents accueils	●		
Matériel pédagogique adapté (tapis, jeux...)	●		
Véhicule	●	○	Un Jumpy et un Kangoo pour les animations itinérantes et une Zoé pour les RDV, formations,

			rencontres partenaires et animations (ne nécessitant pas trop de matériel encombrant)
Outils de communication qui permet d'identifier le relais	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<p>Site de la CABBALR identifiant le RPE - Affiche sur la porte du bureau d'Isbergues et affichage et documentations (brochure de présentation et lettre d'info trimestrielle) dans le hall d'accueil d'Isbergues. Agent d'accueil à Lillers et mise à disposition des mêmes documents qu'à Isbergues.</p> <p>Envoi de la lettre d'info tous les trimestres aux communes et partenaires pour diffusion et aux assistantes maternelles en plusieurs exemplaires également pour partage auprès des parents-employeurs</p> <p>Page Facebook pour les assistants maternels, parents employeurs et ouverture aux communes en cours.</p>

▪ **LE BUDGET « ANIMATION »**

Les animatrices disposent	Oui	Montant	Non	Si non, pourquoi ?
D'un budget d'animation défini annuellement	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>	
Ce budget permet de	Oui	Non	Remarque	
Disposer d'une documentation adaptée	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>		
D'acheter le petit matériel pour les animations	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>		
De faire appel à des intervenants extérieurs	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>		

De proposer des activités adaptées aux besoins des assistants maternels	●	○	
Autres : précisez :	○	○	

▪ **Planning hebdomadaire**

Positionner sur le tableau la répartition des activités professionnelles (*par catégorie*) :

Animation collective/accueil physique/accueil téléphonique/temps administratif/mission observation/partenariat

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin (<i>horaires</i>)	8h30 à 9h15 déplacement sur les communes itinérantes 9h15 à 11h15 Animation Collective 11h15 à 12h retour après nettoyage ou présence sur antenne (admin, observatoire, rdv, partenaire)	8h30 à 9h15 déplacement sur les communes itinérantes 9h15 à 11h15 Animation Collective 11h15 à 12h retour après nettoyage ou présence sur antenne (admin, observatoire, rdv, partenaire)	8h30 à 9h15 déplacement sur les communes itinérantes 9h15 à 11h15 Animation Collective 11h15 à 12h retour après nettoyage ou présence sur antenne (admin, observatoire, rdv, partenaire)	8h30 à 9h15 déplacement sur les communes itinérantes 9h15 à 11h15 Animation Collective 11h15 à 12h retour après nettoyage ou présence sur antenne (admin, observatoire, rdv, partenaire)	8h30 à 9h15 déplacement sur les communes itinérantes 9h15 à 11h15 Animation Collective 11h15 à 12h retour après nettoyage ou présence sur antenne (admin, observatoire, rdv, partenaire)	Possibilité de présence pour formation assistants maternels et ou réunion d'échanges de pratique et groupe de parole
Après-midi (<i>horaires</i>)	13h30 à 17h Accueil Physique et téléphonique Possibilité de présence jusqu'à 17h30	13h30 à 17h Accueil Physique et téléphonique Possibilité de présence jusqu'à 17h30	13h30 à 17h Accueil Physique et téléphonique Possibilité de présence jusqu'à 17h30	13h30 à 17h Accueil Physique et téléphonique Possibilité de présence jusqu'à 17h30	13h30 à 17h Accueil Physique et téléphonique Possibilité de présence jusqu'à 17h30	
TOTAL Heures	7h	7h	7h	7h	7h	

Planning Type par animatrice qui peut être modifié (jour) selon les demandes de RDV, réunions...

Animatrice 1 o.80 ETP	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin (<i>horaires</i>)	8h30 à 9h15 déplacement sur les communes itinérantes 9h15 à 11h15 Animation Collective 11h15 à 12h retour à l'antenne administrative après nettoyage	Mission observatoire de 8h30 à 12h		8h30 à 9h15 déplacement sur les communes itinérantes 9h15 à 11h15 Animation Collective 11h15 à 12h retour à l'antenne administrative après nettoyage	8h30 12h Administratif	Possibilité de présence pour formation assistants maternels et ou réunion d'échange de pratique et groupe de parole
Après-midi (<i>horaires</i>)	13h30 à 17h Accueil Physique et téléphonique	13H30 17H travail en réseau et partenariat (rencontres, réunion, contact etc.)		13h30 à 17h Administratif	13h30 à 17h Accueil Physique et téléphonique	
TOTAL Heures	7H	7H	0H	7H	7H	

Planning Type par animatrice qui peut être modifié (jour) selon les demandes de RDV, réunions...

Animatrice 2 1ETP	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin (<i>horaires</i>)	Mission observatoire de 8h30 à 12h	8h30 à 9h15 déplacement sur les communes itinérantes 9h15 à 11h15 Animation Collective 11h15 à 12h retour à l'antenne administrative après nettoyage	8h30 à 9h15 déplacement sur les communes itinérantes 9h15 à 11h15 Animation Collective 11h15 à 12h retour à l'antenne administrative après nettoyage	8h30 12h Administratif	8h30 à 9h15 déplacement sur les communes itinérantes 9h15 à 11h15 Animation Collective 11h15 à 12h retour à l'antenne administrative après nettoyage	Possibilité de présence pour formation assistants maternels et ou réunion d'échange de pratique et groupe de parole
Après-midi (<i>horaires</i>)	13h30 à 17h Accueil Physique et téléphonique	13H30 17H travail en réseau et partenariat (rencontres, réunion, contact etc.)	13h30 à 17h Accueil Physique et téléphonique	13h30 à 17h Administratif	13h30 à 17h Accueil Physique et téléphonique	
TOTAL Heures	7h	7H	7H	7H	7H	

▪ **Répartition hebdomadaire du temps de travail de l'animatrice**

Animateur 1 :

Activités	Nbre d'heures 28h	% du temps de travail
Animations	4	14.3
Informations	7	25
Observation	3.5	12.5
Partenariat	3.5	12.5
Administratif	7	25
Autres activités : préciser	3 (déplacement et manutention / installation activité)	10.7

Animateur 2 :

Activités	Nbre d'heures 35h	% du temps de travail
Animations	6	17.15
Informations	10,5	30
Observation	3,5	10
Partenariat	3.5	10
Administratif	7	20
Autres activités : préciser	4,5 (déplacement / manutention/installation activité)	12.85

▪ **Période de fermeture du relais**

Est-ce que le relais a connu des périodes de fermeture

OUI - NON

3. Le Relais dans la politique Petite Enfance et son implantation sur le territoire

3.1 – L'inscription du Relais dans la politique Petite Enfance

Le Rpe est-il impliqué dans :

	Oui	Non	L'instance n'existe pas sur le territoire
La Convention Territoriale Globale (Ctg)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le réseau départemental des Rpe	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Au moins une commission d'attribution des places en Eaje du territoire	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

Participation aux actions du réseau inter Relais local

Oui Non

Autres instances à valoriser :

Oui Non

Si oui, préciser

Un comité de pilotage existe-t-il pour le suivi d'activité du Rpe ?

OUI

NON

Dates des Copil : le 15 février 2024 (bilan 2023, perspectives 2024)

Date du Copil en 2024 : pour validation du dossier d'agrément le 30 mai

Quels sont les acteurs participants à ce Comité de Pilotage :

	Le partenaire a été convié		Le partenaire a participé	
	Oui	Non	Oui	Non
Représentants du gestionnaire	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Animateur (s) du Rpe	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Coordinateur petite enfance du territoire	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Elus	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Représentant (s) de la Caf	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Représentant (s) du Conseil départemental - Pmi	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Représentant (s) de la Msa	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Représentant (s) des familles	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Représentant (s) de l'accueil individuel (as mat à domicile ou Mam, garde à domicile)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Représentant (s) d'Eaje	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre (s)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si autre (s), préciser : Association « gamins exceptionnels »

Remarques

3.2 – Les lieux d'intervention du Relais

Indiquer le nom de toutes les communes dans lesquelles une action « relais » s'est déroulée : permanences, ateliers...

Lieux d'implantation du Relais		Fréquence et nature des interventions dans ces lieux
Auchy au bois	Ligny-les-Aires	
Blessy	Linghem	
Bourecq	Mazinghem	
Burbure	Mont Bernanchon	
Busnes	Norrent fontes	
Ecquedecques	Quernes	
Estrée-Blanche	Locon	Temps d'éveil / temps forts de 9h à 11h30
Ferfay	Robecq	Selon un planning trimestriel
Guarbecque	Saint-Floris	
Gonnehem	Saint Venant	
Ham-en-Artois	Saint Hilaire Cottés	
Isbergues	Witternesse	
Lambres		
Liettres		
Lillers		

	Oui	Non
Des changements relatifs aux lieux d'implantation et d'intervention du Relais sont-ils intervenus ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
<i>Si OUI, lesquels ?</i>		
Au regard du diagnostic du territoire et de la fréquentation de ces lieux, l'implantation est-elle toujours pertinente ?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

3.3 – La connaissance des services du territoire et leur communication

Le Relais renseigne précisément (fonctionnement général, projet pédagogique, type de contrat, tarifs...) les familles sur :				
	Oui	Lesquel(s) uniquement à compléter pour les Eaje et les Mam	Non	Pourquoi
Les Eaje Psu	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>	
Les Eaje Paje	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>	
Les Mam	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>	
Les Assistants Maternels susceptibles de travailler sur des horaires atypiques *	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>	
Les Assistants Maternels susceptibles d'accueillir des enfants en urgence*	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>	
Les Assistants Maternels susceptibles d'accueillir des enfants en situation de handicap*	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>	
Les Associations d'Aide à Domicile	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>	
Le site monenfant.fr	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>	
Autre				

* *Cela suppose un recensement auprès de l'ensemble des assistants maternels*

D'autres partenaires présents sur le territoire renseignent-ils également les familles sur les modes d'accueil (collectifs et individuels) ?	Oui <input checked="" type="radio"/>	Non <input type="radio"/>
Si OUI, qui sont-ils ?		
Pmi <input checked="" type="radio"/> Caf <input checked="" type="radio"/> Mairie <input type="radio"/> Coordonnateur Petite Enfance <input checked="" type="radio"/> Eaje <input checked="" type="radio"/> Autres <input type="radio"/>		
<i>Si Autres, préciser</i>		
Les analyses du Relais et celles de ces autres lieux d'information sont-elles partagées ?	Oui <input checked="" type="radio"/>	Non <input type="radio"/>
<i>Si oui, dans quelle instance et/ou par quels moyens ?</i>		
<i>Lors d'un comité de suivi proposé chaque année + dans le cadre de la mission Observatoire du RPE</i>		

Existe-t-il une centralisation unique des demandes d'accueil des familles sur le territoire ?	Oui <input type="radio"/>	Non <input checked="" type="radio"/>
Si OUI, cette centralisation est-elle effectuée par le Relais ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Précisions		

Outils utilisés par le Rpe pour informer les familles sur les différents modes d'accueil :		
	Oui	Non
Organisation de rendez-vous individuels avec les familles (en face à face, par téléphone, par visio)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Remise de la liste des assistants maternels agréés du territoire	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Remise de la liste des EAJE du territoire	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Remise de la liste des salariés du territoire exerçant une garde des enfants à domicile	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

Le site monenfant.fr	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Remise de la liste des salariés du territoire exerçant une garde des enfants à domicile	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Organisation de portes ouvertes	<input checked="" type="radio"/>	
Organisation de réunions d'informations collectives	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Participation à des forums petite enfance...)	<input checked="" type="radio"/>	
Réalisation de supports de communication (plaquettes, affiches, ...)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autres, préciser la ou les autres actions mise en place :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La liste des assistants maternels agréés aux familles	Oui	Non
Cette liste précise-elle les offres spécifiques des assistants maternels ?		
• En périscolaire	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
• En horaires atypiques	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Accueil d'enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Accueil en urgence	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Cette liste précise-elle les disponibilités des assistants maternels ?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
A quelle fréquence la liste des assistants maternels est-elle mise à jour ?		
<input type="radio"/> Une fois par semaine		
<input type="radio"/> Une fois par mois		
<input type="radio"/> Une fois par trimestre		
<input checked="" type="radio"/> Une fois par semestre		
<input type="radio"/> Une fois par an		
<input type="radio"/> Pas de mise à jour		
Autres	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

4. La mise en œuvre des missions du Relais

4.1 – MISSION 1 : les Relais ont une mission d'information en direction des familles et des professionnels de la Petite Enfance

▪ L'information à destination des parents

Consignes :

- Par tous les moyens de communication : sur place (avec ou sans rendez-vous), par téléphone, par mail ou visio
- Une famille qui a contacté le Rpe 3 fois dans l'année doit être comptabilisée 3 fois

Dont le motif principal portait sur : année par année

Nombre de contacts

	Année N-3	Année N-2	Année N-1 (6 mois)
La recherche d'un mode d'accueil			80
Le rôle d'employeur ou le contrat de travail			47
L'accompagnement à la parentalité			1
Autres sujets : médiation			6

Typologie des demandes d'accueil des familles ayant contacté le Relais	Année N-3	Année N-2	Année N-1 (6 mois)
Nombre de demandes en accueil collectif (A)			18
Nombre de demandes en accueil auprès d'un assistant maternel (B)			58
Nombre de demandes d'accueil en garde d'enfants à domicile (C)			4
Nombre de demandes en horaires atypiques ¹			1
Nombre de demandes d'accueil en urgence ²			1
Nombre de demandes pour des enfants en situation de handicap ³			1
Nombre de demandes d'accueil avant et après la classe			5
Autres demandes particulières (préciser)			
Nombre total de demandes (A+B+C)			80

¹ Sont considérés comme atypiques, les horaires avant 7h00 et après 20h00 ou le week-end.

² Sont considérés comme urgentes les demandes correspondant à des besoins non prévisibles pour lesquels une réponse rapide (maximum une semaine) est nécessaire.

³ Sont considérés comme enfant en situation de handicap : (A compter du 1^{er} janvier 2020, les enfants dans les situations suivantes sont pris en compte par le bonus « inclusion handicap »)

- les enfants bénéficiaires de l'allocation d'éducation enfant handicapé (Aeeh) ;
- l'enfant est inscrit dans un parcours bilan/intervention précoce, après une orientation par les plateformes départementales de coordination et d'orientation ;
- l'enfant est pris en charge régulièrement par un Centre d'Action Médico-sociale Précoce (Camsp) ;
- l'enfant est orienté par la Mdph vers une prise en charge en service d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) ou en service d'accompagnement familial et d'éducation précoce (Safep) ;
- l'enfant nécessite, sur diagnostic d'un centre hospitalier ou d'un médecin de Pmi, « une prise en charge globale thérapeutique, éducative ou rééducative compte tenu d'un développement inhabituel des acquisitions psychomotrices ou du diagnostic d'une pathologie ou d'une atteinte sensitive ou motrice grave »

Analyse des demandes et de leur évolution

Perspectives pour le projet de renouvellement

Promouvoir le métier d'assistant maternel

Faciliter les recherches des parents (création d'une fiche type « offre d'emploi » que le RPE diffuserait aux professionnels pour faciliter l'offre et la demande)

Créer des binômes d'assistants maternels (en partenariat avec la MDS), afin de permettre aux parents-employeurs le maintien d'un accueil de remplacement (lors de l'arrêt ou du départ en formation de leur salarié).

Se rapprocher des associations et structures répertorient les gardes à domicile afin de pouvoir orienter davantage les parents en difficultés dans leur recherche d'accueil pour leur enfant en horaire atypique et en péri-scolaires.

▪ L'information à destination des professionnels

Motif principal	Contacts reçus					
	Accueil en permanences - sur rendez-vous – mail – téléphone					
	AM			Garde à domicile		
	Année N-3	Année N-2	Année N-1 (6 mois)	Année N-3	Année N-2	Année N-1 (6 mois)
Information relative à l'exercice du métier			4			0
Information relative à la disponibilité d'accueil			7			0
Information relative au fonctionnement du Rpe			195			5
Information sur le statut <i>(droit du travail, contrat, convention collective).</i>			25			0
Informations pédagogiques, éducatives, soutien professionnel, accompagnement à la parentalité.			24			0
Autres						
TOTAL GENERAL			255			5

Analyse des demandes et de leur évolution

Les assistants maternels montrent un certain épuisement professionnel et souffrent d'un manque de reconnaissance et de valorisation d'où l'augmentation des contacts pour un soutien professionnel.

Perspectives pour le projet de renouvellement

Actions de valorisation et de promotion du métier d'assistant maternel avec la CTG et à l'échelle du RPE de la CABBALR afin que ces professionnels se sentent reconnus professionnellement (plaques ou cartes de visite professionnelle, exposition)

Mise en place de séances d'analyse de pratique pour aller plus loin dans l'accompagnement et le soutien de leur profession

- **Le Rpe permet les rencontres entre les familles en recherche d'un mode d'accueil et les professionnels**

Nombre d'assistants maternels acceptant :

	N-3	N-2	Année N-1 (6 mois)	
L'accueil en horaires atypiques (avant 07h00, après 20h00, le week-end)			60	Assistants maternels
L'accueil en urgence			67	Assistants maternels
L'accueil d'enfants en situation de handicap			53	Assistants maternels
L'accueil en périscolaire			87	Assistants maternels

Le Rpe a-t-il mis en place des actions de prospection pour recenser les disponibilités des professionnels (assistants maternels et gardes à domicile) ?

OUI ●

NON ○

Si OUI, préciser les actions mises en place Phoning (mise à jour régulière des listes)

Le Rpe organise-t-il des événements (speed dating, portes ouvertes, ...) pour faciliter la rencontre entre les familles et les professionnels ?

OUI ○

NON ●

Analyse des demandes et de leur évolution – quels constats ?

ANALYSE DES ANNEES PRECEDENTES

Il y a une augmentation des demandes et un déséquilibre qui s'accroît entre l'offre et la demande (diminution du nombre d'assistants maternels)

Notre territoire d'intervention ne souffre pas de sous-activité, Certains professionnels peuvent se permettre d'être plus exigeant dans leurs conditions de travail (par exemple ne plus travailler le mercredi).

Malgré toute la sensibilisation menée sur ce thème, le nombre d'assistants maternel acceptant d'accueillir un enfant en situation de handicap diminue : Le RPE a proposé des temps de sensibilisation avec l'association « Gamins exceptionnels » dans un premier temps hors temps de travail puis lors d'ateliers d'éveil en associant une psychomotricienne depuis 2022. Pendant 3 ans, le RPE a initié les professionnels au « bébé signe », des ateliers inclusion se sont déroulés en présence des enfants dont un en présence de l'IME d'Isbergues. Des formations ont été proposées (le bébé signe niveau 1...).

La Communauté d'Agglomération Béthune Bruay, Artois Lys Romane dispose une charte handicap. Le RPE s'inscrit dans ce cadre.

Le travail sera à poursuivre afin de susciter davantage d'intérêt face à l'accueil et l'accompagnement d'enfants en situation de handicap.

4.2 – MISSION 2 : les Relais offrent un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles

Les temps d'échanges avec les assistants maternels :

Thème	Nombre de séances en ...								
	Entretiens individuels en face-à-face			Groupes de paroles et d'échanges <u>entre professionnels</u>			Réunions collectives ou conférences thématiques		
	N-3	N-2	N-1 (6 mois)	N-3	N-2	N-1 (6 mois)	N-3	N-2	N-1 (6 mois)
Les conditions d'accès et d'exercice du métier			4			0			0
Le droit du travail			8			0			0
Les formations continues			0			0			6
Les passerelles entre les différents métiers			0			0			0
Les besoins de l'enfant (sommeil, alimentation, ...)			2			0			0
L'éveil et le développement du jeune enfant (aménagement de l'espace, étapes développement, compétences langagières, sociales, pré-mathématiques, lecture partagée...)			0			0			8
Les ressources du territoire			0			0			0
Le site monenfant.fr (accompagnement sur les démarches d'inscription et de déclaration...)			1			0			0
Présentation de la charte nationale d'accueil du jeune enfant			0			0			0
Autres sujets						3			1

Préciser le ou les autres sujets : initiation au bébé signe GAPP

Le Rpe a-t-il organisé des séances d'analyse de la pratique avec les professionnels sur la période ?

OUI

NON

Précisez l'année et la qualification de ce(t)(s) intervenant(s) :

Nombre d'assistants maternels ayant signalé leur sous-activité	N-3	N-2	Année N-1 (5 mois)
Nombre d'assistants maternels ayant signalé leur sous-activité au Relais (A) :	0	0	0
Nombre total d'assistants maternels ayant bénéficié de l'accompagnement du Relais (réunions collectives et/ou entretiens individuels) afin d'améliorer leur employabilité (B) :	0	0	0
Nombre d'assistants maternels ayant bénéficié de l'accompagnement du Relais : (B/A) x 100 =	0	0	0
Nombre d'assistants maternels du territoire du Relais faisant figurer leurs disponibilités sur mon-enfant.fr (C) :			68
Nombre total d'assistants maternels du territoire du Relais inscrits sur le site (D) :			68
Taux de mise en ligne des disponibilités : (C/D) x 100 =			100
Si possible, nombre d'assistants maternels ayant retrouvé une activité :			

Quelles sont les actions mises en place par le Rpe sur la période pour lutter contre la sous-activité des professionnels ?

	Oui	Non
Le Rpe propose une aide à la rédaction du CV ou du projet d'accueil	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Le Rpe donne des conseils pour la réalisation des entretiens avec les familles	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe orient vers des formations	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe organise des temps de rencontres parents/professionnels	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe accompagne les professionnels dans une perspective d'évolution de leur offre d'accueil (accueils périscolaires, accueils d'urgence, horaires atypiques, ...)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe communique régulièrement sur les disponibilités régulièrement à jour sur le site mon-enfant.fr	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe a un partenariat avec Pôle Emploi	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe a mis en place d'autres actions	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<i>Préciser les autres actions :</i>		

Analyse des demandes et de leur évolution

Le Relais Petite Enfance n'est que très peu sollicité pour des problèmes de sous activité. Certaines personnes en sous activité le sont par choix.

Perspectives pour le projet de renouvellement

Le RPE envisage de mettre en place un partenariat avec France Travail, mission locale.

Dans le cadre de la CTG, des actions pour promouvoir et valoriser le métier d'assistant maternel sont en cours

▪ Les temps collectifs et ateliers d'éveil

Actions	Nombre de séances en présentiel			Nombre de séances en distanciel			Nombre de professionnels différents participants (Assistants maternels et/ou gardes à domicile)			Nbre d'enfants différents			Nombre de parents différents participants		
	N-3	N-2	Année N-1 (6 mois)	N-3	N-2	Année N-1 (6 mois)	N-3	N-2	Année N-1 (6 mois)	N-3	N-2	Année N-1 (6 mois)	N-3	N-2	Année N-1 (6 mois)
Ateliers d'éveil			75			0			33			99			21
Animations ou activités avec une autre structure du territoire (Eaje, ludothèque, Laep, etc.)			17			0			26			42			
Fêtes			3			0			23			75			16
Sorties			1						4			11			
Ateliers numériques			0			0			0						
Prêt de matériel et fiche d'animation			4			0			4						
Total			99			0			90			227			37

Si vous avez recours à des intervenants extérieurs, précisez lesquels et les thèmes abordés :

Le Relais Petite Enfance a fait appel à une éducatrice spécialisée, coach et consultante en parentalité de notre territoire formée et certifiée pour la mise en place des groupes d'analyse de pratique professionnelle.

En partenariat avec Labanque, un artiste musicien a proposé une séance de bain sonore et l'enregistrement d'une œuvre sonore commune avec les autres RPE du territoire.

Sur ce 1^{er} trimestre 5 séances d'initiation et de découverte aux arts du cirque ont été mises en place avec le prestataire cirqu'en cavale.

Les actions en partenariat avec les structures du territoire comme les EAJE -EHPAD- médiathèques - centre social donnent lieu à de nombreuses animations avec des thématiques variées telles que les liens intergénérationnels, ateliers culinaires, manipulations, carnaval, séance bébé lecteurs etc.

Analyse des demandes et de leur évolution

ANALYSE DES ANNEES PRECEDENTES

Les données montrent une évolution du nombre d'ateliers d'éveil proposés et également une augmentation des actions menées en partenariat.

Cependant le nombre de professionnels différents fréquentant les ateliers a diminué. Cette diminution peut s'expliquer par les départs de certaines assistantes maternelles (3 assistantes maternelles fréquentant très régulièrement le RPE ont déménagé dans une autre région, l'une a souhaité se reconvertir professionnellement à la suite d'un changement de situation familiale, plusieurs départs en retraite, reconversion après la crise sanitaire...).

Le territoire du RPE a tout de même accueilli de nouvelles assistantes maternelles.

Force est de constater que les assistantes maternelles qui participent aux ateliers d'éveil viennent également lors des temps forts, des sorties et coanimations.

Les professionnelles se mobilisent davantage dans la durée. Précédemment, les assistantes maternelles participaient aux ateliers de leur commune et avaient moins de mobilité.

Le nombre d'enfants différents à diminuer au même titre que le nombre d'assistantes maternelles.

Néanmoins ce chiffre tend à repartir à la hausse. Les enfants accueillis régulièrement lors des ateliers d'éveil sont les même que ceux venant en coanimation et lors des temps forts. Quelques enfants différents viennent uniquement lors des temps forts (fratrie).

Les parents sont de plus en plus nombreux lors des temps forts, ils se rendent plus disponible pour s'y rendre en famille.

Perspectives pour le projet de renouvellement

Le RPE souhaite accroître le travail en réseau afin d'enrichir les actions proposées par le service. Ces collaborations sont complémentaires et facilitent les échanges professionnels, la connaissance des services et dispositifs et une meilleure visibilité pour tous.

L'itinérance du service reste une priorité dans les actions car elle permet de proposer un service de proximité.

Le Relais Petite Enfance réfléchit à une meilleure communication avec et pour les communes.

4.3 – MISSION 3 : les Relais comme lieu d'observation des conditions d'accueil des jeunes enfants

■ Présentation de la démarche :

- Un temps d'échange a-t-il été organisé entre le gestionnaire et l'animatrice à la suite de la réception du guide ?

OUI NON

Si non précisez si l'animatrice en a fait la demande : OUI NON

Si oui, quelles sont les attentes du gestionnaire et les moyens mis à disposition :

Compréhension des attendus - définition d'une méthodologie

- C'est le relais qui assure et pilote cette mission ?

OUI NON

Sinon précisez

- *La fonction du « pilote »*
- *Le rôle du relais*

- Comment s'organise le recueil des données ?

Les animatrices contactent les assistants maternels au minimum 2 fois par an afin de mettre à jour leurs disponibilités et modalités d'accueil. Cette prise de contact se fait soit par téléphone. Un questionnaire a été créé et envoyé aux assistants maternels en complément.

Le RPE a utilisé les fiches d'informations de la CAF disponibles sur la plateforme monrpe62 pour le recueil des données des modes d'accueil individuel et collectif.

Les EAJE ont été contactés par téléphone et/ou par mail.

Les sites et réseaux communaux ont été consultés, les mairies contactées afin de réaliser des fiches communes.

Ces fiches communes ont été envoyées à chaque municipalité et elles étaient consultables et lors du groupe de travail du 12 novembre 2022 afin d'être complétées et / ou modifiées.

Les chiffres recensés sont ceux de l'INSEE sur le site monrpe62 de la CAF

Demandes de brochures auprès des structures d'accueil

- Une planification a-t-elle été définie ?

Mise à jour des données au minima 2 fois par an (voir par trimestre selon les communes lorsque la demande est forte) pour l'accueil individuel

Au semestre pour les EAJE et communes

- Lister et présenter les outils mis en œuvre :
 - Questionnaire sur internet (axé ordinateur ou téléphone portable) concernant les modalités et disponibilités de l'accueil individuel
 - Classeur observatoire avec données, brochures et outils
 - Fiche d'informations CAF accueil individuel et collectif
 - Fiches communes reprenant les informations concernant l'accueil des enfants (écoles, garderie, cantine, centre de loisirs etc)

▪ **Les instances mises en place (réunion d'équipe, instance de pilotage, groupes de travail, ...) :**

Nom de l'instance	Rôle(s)	Fréquence de réunion	Nom des personnes conviées et fonction	Nom des personnes mobilisées et fonctions
Réunion d'équipe Rpe	Organisation Préparation activités (...)	1 par semaine	Animatrices du RPE	Mme BAUSSART Mme Varrin Doyer
Réunion d'équipe « petite enfance »	Echanges sur les actions en cours et projection	tous les 15 jours	Animatrices et chargée de coopération CTG	Mme BAUSSART Mme Varrin Doyer Mme Thérache Brigitte
Instance technique	Validation des projets d'animations...	1 fois par trimestre	Direction du service action sociale de l'agglomération, Animatrices du RPE et la Chargée de coopération CTG	Mme BAUSSART Mme Varrin Doyer Mme Thérache Brigitte Mme Louchart Aline
Instance de pilotage	Bilan de l'année	1/an		
Groupe de travail sur la mission d'observation	Information, validation, perspectives de travail	1/an	Partenaires, les maires et élu(e)s de notre territoire d'intervention, les structures d'accueil, la CAF, la MSA...	Gamins exceptionnels, parents62, médiathèques...
Autres (rajouter une ligne par nom d'instance)				

Atouts - faiblesses

L'atout principal du territoire est sa richesse en infrastructures et instances qui favorisent le travail en réseau et garantit des services de proximité

Quelques partenaires:

- Structures d'accueil : multi -accueil, microcrèche, résidence autonomie, les centres sociaux ...
- Handicap : Gamins exceptionnels, IME, actions dans le cadre de la charte handicap de la CABBALR
- Actions en faveur de la professionnalisation des assistantes maternelles (Hauts de France Prestations, IPERIA, GREFO...)
- Réseau parentalité: parents62, LAEP, CAF : forum naissance, actions prévention santé (CLS, CLSM).
- Équipe mobile, Accueil pour Tous.
- Offre culturelle : Médiathèques du territoire, équipement culturel LABANQUE
- Geotopia et le service environnement de l'Agglomération
- Les Relais Petite Enfance du territoire de l'agglomération (6) : travail commun dans le cadre de la Convention Territoriale Globale
- 4 chargé(e)s de coopération pour notre territoire

Les Faiblesses repérées sont les suivantes:

- Baisse du nombre d'assistantes maternelles (vieillesse, essoufflement, Burn-out,)
- Difficultés de garde aux horaires atypiques et pour les péri-scolaires lié à la diminution d'assistants maternels.
- Développer la promotion du Relais et des assistantes maternelles auprès des communes
- Communes rurales sans mode d'accueil Petite Enfance
- Manque de connaissance concernant l'activité des gardes à domicile (pas de fichier)

▪ **Les données relatives à l'observation de la demande des familles**

Données	Année N-3	Année N-2	Année N-1 (5 mois)
Nombre d'enfants de moins de 3 ans			1755
Nombre d'enfants de 3 à 6 ans			1324
Nombre d'enfants de moins de 3 ans dont le ou les parents sont en activité			833
Nombre d'enfants accueillis en Eaje			306
Nombre d'enfants gardés par un assistant maternel			517
Nombre d'enfants bénéficiaires du Cmg emploi direct garde d'enfants à domicile			12
Nombre d'enfants bénéficiaires du Cmg structures			85

▪ **Les données relatives à l'observation de l'offre d'accueil**

Données <i>(Indiquer l'année)</i>	Source	Nombre dans le champ territorial du Relais		Nombre de places théoriques	
		N - 3	N-1	N - 3	Année N-1 (6 mois)
Eaje	Collectivité, site monenfant.fr		9		160

Assistants maternels agréés du territoire	Pmi		148		
Nombre d'assistants maternels actifs ⁴ au moins un mois dans l'année	Caf « imaje »		126		86
Nombre de maisons d'assistants maternels (Mam)	Pmi, Caf		6		
Nombre d'associations ou entreprises de services à la personne ⁵ sur le territoire du Rpe intervenant sur le champ de la petite enfance	Directe ou site internet		2		

L'offre d'accueil par des assistants maternels	Année N-3	Année N-1 (6 mois)	Evolution(s)
Nombre d'assistants maternels agréés par la Pmi (A)		167	
Nombre d'assistants maternels en activité (B)⁶		140	
Taux d'activité (B/A)		0.83	

⁴ Il s'agit des assistants maternels dans les bases de gestion du centre Pajemploi de l'Acoss au titre du Complément de Mode de Garde – assistant maternel

⁵ Services à la personne : pour information, l'annuaire des services à la personne est consultable sur www.entreprise.gouv.fr

⁶ Il s'agit du nombre d'assistants maternels en activité au mois de novembre (source Caf, assistants maternels habitant sur le territoire d'intervention du Rpe)

Nombre d'assistants maternels acceptant d'accueillir en périscolaire		87	
Nombre d'assistants maternels acceptant de travailler en horaires atypiques		60	
Nombre d'assistants maternels acceptant d'accueillir en urgence		67	
Nombre d'assistants maternels acceptant d'accueillir un enfant en situation de handicap		53	

Analyse adéquation offre / demande ?

Le nombre d'assistantes maternelles diminue alors que la demande est la même.

Un déséquilibre entre l'offre et la demande se génère. Celui-ci s'accroît par le fait que les assistantes maternelles se montrent en partie plus exigeantes sur leurs conditions de travail. De ce fait, il devient difficile de répondre aux besoins spécifiques des parents en termes de mode d'accueil de leurs enfants.

Cette problématique est plus prononcée sur les communes urbaines telles que Lillers ou Isbergues où la demande d'accueil est nettement supérieure à l'offre.

Il est parfois difficile pour certaines assistantes maternelles d'avoir une extension d'agrément.

Atouts - faiblesses ?

ANALYSE DES ANNEES PRECEDENTES

Atouts :

Territoire offrant une diversité de mode d'accueil (multi-accueil, crèche familiale, micro-crèche, MAM, assistant(e)s maternel(le)s)

Riche en partenaires (accueil pour tous, gamins exceptionnels, réseaux parentalité, parents 62, etc.) et infrastructures petite enfance enfance-jeunesse et culturelles (bibliothèques, médiathèques, ludothèques, aires de jeux, centre de loisir, accueil garderie, etc.)

Travail en collaboration au sein de la CABBALR dans le cadre de la charte handicap, ateliers d'éveil avec Geotopia, ouverture à l'art avec Labanque, échanges culturels ...

La CTG et les réunions inter RPE sont des atouts permettant de créer du lien entre les différents acteurs sociaux du territoire et travailler ensemble pour promouvoir l'accueil individuel notamment.

Le RPE permet un service de proximité sur des communes rurales.

Faiblesses :

Manque de visibilité, d'accessibilité sur des communes étendues ou certaines personnes ne sont pas véhiculées.

Il est parfois difficile de répondre à des demandes en horaires atypiques, il y a un manque de place pour ces enfants ayant des parents postés. Il est d'autant plus difficile de trouver un accueil pour une fratrie lorsqu'il y a des enfants en périscolaire. Les parents doivent se retourner vers différents modes de garde tels que la garde à domicile pour l'un et une assistante maternelle pour l'autre.

Le fait que les gardes à domicile ne soient pas répertoriés représente un frein. Le coût de la garde à domicile est également un frein.

▪ **Le développement de l'offre sur le territoire**

Compléter une ligne par porteur reçu pour la création d'une Mam ou d'une micro-crèche

Type de service	Territoire envisagé	Nbre de places	Pertinence du projet	Projet accompagné par le Rpe	Remarque
MAM	Isbergues	8	Pertinent si accueil de périsolaire et en horaires atypiques	<p>Demande de chiffres pour diagnostic et recherche d'une seconde animatrice recherche envoyé par le RPE ET Mise en contact</p> <p>Demande de besoins du territoire et fonctionnement agrément</p>	<p>Personne seule ayant « un bien » pour faire une MAM, recherchait quelqu'un pour s'associer et construire le projet. Pas eu de suite à ce jour</p>
Micro-crèche	Isbergues			Chiffres diagnostic demandes et besoins du territoire	

▪ **Les atouts du territoire :**

Existence d'une commission technique et stratégique Petite Enfance
 Un territoire attractif avec de nombreux porteurs de projets petite enfance
 Une promotion collective des métiers engagée dans le cadre de la CTG

▪ Les faiblesses du territoire :

Diminution du nombre d'AM
Pyramide des âges des AM

▪ Enjeu (x) :

L'enjeu principal est d'éviter que le déséquilibre entre l'offre et la demande ne s'accroisse davantage. Pour cela, la promotion du métier d'assistant maternel est nécessaire afin de ralentir les départs (pour reconversion professionnelle) et d'augmenter le nombre de candidats à l'agrément et d'assistants maternels agréés.

Analyse globale sur les conditions d'accueil

Points de vigilance ?

- Manque de connaissance et de reconnaissance du métier d'assistants maternels
- Difficultés pour le Relais Petite Enfance de mettre à jour des listes des assistants maternels :

erreurs dans les données du département parfois (numéro erroné)

les assistants maternels ne pensent pas à prévenir lors de changement dans leur situation, modalités d'accueil ou disponibilités

- Développement des projets d'ouverture de micro-crèche et de MAM qui peuvent selon leur implantation générer de la sous-activité chez les assistants maternels à domicile.
- Manque de solution d'accueil en horaires atypiques.
- Les demandes administratives et réglementaires ainsi que le coût de l'installation peuvent être un frein lors de la demande d'agrément

Perspectives ?

Afin de répondre à l'offre et la demande, le Relais Petite Enfance poursuit son analyse sur l'observatoire en

- collaborant avec les élu(e)s pour la mise à jour des fiches communes
- communiquant avec la commission enfance pour connaître d'éventuelle installation de structures
- prenant contact avec les entreprises / association de garde à domicile
- travaillant dans le cadre de la CTG avec le groupe Inter RPE (promouvoir le métier des assistantes maternelles)
- développant la collaboration avec les EAJE (disponibilité, observations...)
- incitant les assistants maternels à s'inscrire sur le site mon-enfant.fr et mettre à jour leurs disponibilités auprès du RPE et sur le site

5. Les missions complémentaires

Mission renforcée 1 : positionner le Rpe comme guichet unique de traitement des demandes d'accueil des parents formulées directement en ligne sur le site « mon-enfant.fr »

Le Relais assurait-il la mission de guichet unique ?	OUI <input type="radio"/>	NON <input checked="" type="radio"/>
---	---------------------------	--------------------------------------

	Oui	Non	
Le Relais a-t-il mis en œuvre la fonctionnalité de demande d'accueil en ligne dans monenfant.fr ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
<i>Si OUI, compléter le tableau ci-dessous</i>			
	N-3	N-2	N-1
Nombre de demandes d'accueil en ligne traitée par le Relais			

Analyse des demandes et de leur évolution

Perspectives pour le projet de renouvellement

Le RPE s'engagera en 2025 sur la mission guichet unique.

Mission renforcée 2 : l'analyse de la pratique

	Oui ●	Non ○	
Le Relais est-il positionné sur cette mission ?			
Sur quelle(s) année(s) ? 2024			
<i>Si OUI, compléter le tableau ci-dessous en fonction des années citées ci dessus</i>			
	N-3	N-2	Année N-1 (5 mois)
Nombre de séances proposées			2
Nombre d'assistants maternels ayant bénéficié de ces séances			14

Analyse des actions menées

ANALYSE DES ANNEES PRECEDENTES

Le Relais a mené des actions ponctuelles répondant à ce besoin d'analyse de pratique. En effet, des temps d'échanges, groupes de paroles ont été organisé en soirée, hors temps de travail des assistants maternels avec ou sans intervenant extérieur.

Des supports d'animation tels que le photo langage, le débat mouvant, ou encore le théâtre forum pour analyser des situations de leur pratique ont été mis en place. Ce sont souvent les mêmes professionnelles qui investissent ces temps. Elles en font un retour très positif et ces actions répondent en partie à réel besoin d'expression, de compréhension et d'analyse pour éviter l'épuisement professionnel.

En parallèle, le RPE a organisé une formation intitulée « prendre soin de soi et prévenir l'épuisement professionnel » ou encore la formation « gérer son stress en situation professionnelle », ces formations étaient complètes et elles ont permis d'acquérir un certain savoir-être et savoir faire essentiel à leur pratique professionnelle.

Perspectives pour le projet de renouvellement

Au vu des actions menées et du bienfait de celle-ci, le RPE a mis en place cette démarche de groupe d'analyse de pratique en poursuivant cette mission renforcée. Ainsi, les professionnelles pourront avoir une régularité dans cette analyse avec un professionnel qualifié et compétent dans ce domaine d'analyse de pratique. Un Bilan sera réalisé à la fin de l'année 2024.

Mission renforcée 3 : la promotion renforcée de l'accueil individuel

	Oui ●	Non ○	
Le Relais est-il positionné sur cette mission ?			
Sur quelle(s) année(s) ?			
<i>Si OUI, compléter le tableau ci-dessous en fonction des années citées ci dessus</i>			
	N-3	N-2	Année N-1 (6 mois)
Le Rpe a-t-il mis en oeuvre une stratégie annuelle de promotion de l'accueil individuel ou du métier ?	Si oui préciser les années concernées		2022
Le Rpe a-t-il réalisé dans l'année au moins une action de promotion ?	Si oui précisez laquelle		Groupe de travail CTG

Analyse des demandes et de leur évolution

ANALYSE DES ANNEES PRECEDENTES

Le RPE était engagé sur la mission renforcée 3 « Favoriser le départ en formation continue des assistants maternels »

En 2020 : 18 assistants maternels différents sont partis en formation

En 2021 : 23 assistants maternels différents sont partis en formation

En 2022 : 23 assistants maternels différents sont partis en formation

Le nombre d'assistants maternels participant aux formations a quasiment doublé depuis 2019, les professionnels effectuent plusieurs formations sur l'année majoritairement.

En ce qui concerne la promotion de l'accueil individuel, en 2022 le RPE s'est investi dans des groupe de travail collectif avec la CTG et les autres RPE du territoire afin d'élaborer et de programmer des actions de promotion du métier d'assistant maternel.

Dans ce cadre, aura lieu la semaine des Relais Petite Enfance du 13 au 18 novembre 2023. Lors de cette semaine les RPE, les partenaires seront mobilisés pour promouvoir le métier d'assistant maternel avec des événement tels que :

- une réunion d'information sur le métier en présence de la FEPEM, Ipéria, Le CREFO, pôle emploi et la mission locale
- Un théâtre forum avec la belle histoire ouvert à tous
- Le forum naissance
- Portes ouvertes
- Une exposition itinérante du RPE de la CABBALR visible au grand prix d'Isbergues puis dans les médiathèques de notre territoire pour valoriser le métier auprès du public.

Par ailleurs, le RPE valorise les assistants maternels au travers la communication en diffusant la lettre d'info au sein des communes et partenaires du territoire, elle est à disposition du public et elle relate le professionnalisme des assistants maternels avec les départs en formation continue, les actions mises en place avec les enfants et le RPE.

Une exposition est visible au public à la maison de l'enfance et de la famille.

Perspectives pour le projet de renouvellement

Le RPE s'est engagé dans cette mission renforcée afin de poursuivre et d'approfondir ces actions pour la promotion de l'accueil individuel.

Afin de répondre à cette mission voici les actions à court, moyen et long terme :

- Travailler avec les écoles du territoire (participation forum métier etc.) : **ENGAGÉE**
- Poursuite de la participation active aux actions mises en place dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) **ENGAGÉE**
- Relayer la campagne nationale de promotion des métiers de la petite enfance : **ENGAGÉE**
- Encourager le départ en stage d'élèves au domicile des assistants maternels
- Collaboration avec les acteurs de l'emploi pour faire connaître le métier d'assistant maternel auprès des demandeurs d'emploi : **ENGAGÉE**
- Création de carte de visites et/ou plaques professionnelles pour les assistants maternels : **EN REFLEXION AVEC LES AUTRES RPE**

6. La communication

Indiquer les actions de communication significatives mises en place dans l'année et rappeler les objectifs visés

Cible	Actions réalisées	Outil / support	Résultats
Assistantes maternelles et Parents /partenaires/communes	Publipostage / distribution trimestrielle (AM + communes + partenaires)	Lettre info chaque trimestre	Améliorer l'information sur les activités du RPE
Parents/ futurs assistants maternels / élus/ partenaires	Mise à disposition Rencontres avec les élus	Flyers de présentation	Promotion du service
Assistants Maternels /parents employeurs/ Elus	Publications / infos relais petite enfance	Page privée Facebook	75 membres

Perspectives pour le projet de renouvellement

Le Relais Petite Enfance souhaite être plus visible sur les réseaux en ouvrant la page Facebook aux communes.

Afin d'aider les parents et futurs parents à repérer le RPE de son secteur géographique et de connaître les missions de service, il est prévu l'élaboration d'une nouvelle brochure de présentation commune à tous les RPE du territoire (Travail avec la Caf dans le cadre des actions CTG - Axe Petite enfance)

Poursuites des actions engagées



PROJET DE FONCTIONNEMENT

Nom du relais petite enfance :

Relais Petite Enfance

Gestionnaire du relais petite enfance :

Communauté d'Agglomération Béthune Bruay,
Artois Lys Romane

Période contractuelle :

2025



Équipement financé par la Cnaf

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance	4
2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet	5
2.1. Les moyens humains :	5
2.2. Le planning et les actions :	7
2.3. Les locaux	8
2.4. Le matériel	10
3. Le contexte territorial du Relais	11
4. La formalisation du projet	14
4.1. L'information et l'accompagnement des familles	14
? Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire	14
? Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne	16
? Le guichet unique d'information (mission renforcée)	17
? Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels	17
? Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur	19
4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels	20
? Informer les professionnels sur le métier	20
? Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr	20
? Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels	21
? Organiser des ateliers d'éveil	22
? L'analyse de la pratique (mission renforcée) :	23
? Accompagner le parcours de formation des professionnels	24
? Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels	25
? Promouvoir le métier d'assistant maternel	26
? La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée) :	27
4.3. La mission d'observation	17

PREAMBULE

Le projet de fonctionnement constitue le document de cadrage qui définit les axes et méthodes de travail du relais petite enfance sur la période contractuelle. Il est élaboré conjointement par l'animateur et le gestionnaire du Rpe, avec l'accompagnement de la Caf. Il s'inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel national des relais petite enfance.

Dans le prolongement de celui-ci, il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d'une part et des professionnels¹ de l'accueil du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d'intervention du relais.

Le projet de fonctionnement constitue la feuille de route du relais petite enfance sur la période contractuelle. Le gestionnaire s'engage à réaliser les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans le projet.

Le projet est validé par le conseil d'administration de la Caf ou son instance délégataire et le Rpe bénéficie de la prestation de service de la branche Famille et du bonus « mission renforcée », le cas échéant.

¹ selon l'article L. 214-2-1 du Casf, le Rpe accompagne les assistants maternels et peut accompagner les professionnels de la garde d'enfants à domicile.

1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance

Nom du relais : Relais Petite Enfance	
Adresse administrative : Maison de l'Enfance et de la Famille Route de la Victoire 62330 Isbergues	
Numéro(s) de téléphone : 03.21.61.50.00 - 07.85.02.85.41	
Adresse email : relaispetiteenfance@bethunebruay.fr	
Date de création : 1er Janvier 2017	

Gestionnaire : Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane	
Nature juridique : Communauté d'Agglomération	
Adresse : 100 avenue de Londres 62400 Béthune	
Nom du responsable hiérarchique de l'animateur : Mme Thérache Brigitte	
Coordonnées de contact : brigitte.therache@bethunebruay.fr	

Communes et intercommunalités couvertes par le Relais
Service mutualisé intervenant sur les communes suivantes : AUCHY AU BOIS BLESSY, BOURECQ, BURBURE, BUSNES, CALONNE SUR LA LYS, CAMBRIN, CUINCHY, ECQUEDECQUES, ESTREE BLANCHE, FERFAY, FESTUBERT, GIVENCHY LES LA BASSEE, GONNEHEM, GUARBECQUE, HAM EN ARTOIS, ISBERGUES, LAMBRES LEZ AIRE, LIETTRES, LIGNY LES AIRE, LILLERS, LINGHEM, LOCON, LORGIES, MAZINGHEM, MONT BERNENCHON, NORRENT FONTES, QUERNES, RELY, RICHEBOURG, ROBECQ, ROMBLY, SAINT FLORIS, SAINT HILAIRE COTTES, SAINT VENANT, VIEILLE CHAPELLE, WITTERNESSE

2. Fonctionnement du Relais et moyens au service du projet

2.1. Les moyens humains :

Les animateurs du relais					
Nom - Prénom	BAUSSART Maureen	VARRIN-DOYER Doris	BALESDENT Mélanie	FLAMENT- VANESSE Caroline	BIZOUARD Angélique
Date d'embauche	01/01/ 2017	01/06/2019	01/01/2017	01/01/2025	01/01/2025
Formation initiale	Educatrice de Jeunes Enfants	Educatrice Spécialisée	Educatrice Spécialisée		
Expérience(s) professionnelle antérieure	Animatrice au RPE de la Communauté de Communes Artois Flandres	Educatrice Spécialisée dans la protection de l'enfance	Animatrice au RPE de la Communauté Artois Lys Romane	Animatrice du RPE du Bas Pays	Animatrice du RPE du Bas Pays
Durée de travail hebdomadaire au Relais	28 heures	35 heures	35 heures	35 heures	35 heures
Formation continue envisagée	Catalogue CNFPT ou organismes spécialisés Actualités des politiques de la petite enfance	Catalogue CNFPT ou organismes spécialisés Actualités des politiques de la petite enfance	Catalogue CNFPT ou organismes spécialisés Actualités des politiques de la petite enfance	Catalogue CNFPT ou organismes spécialisés Actualités des politiques de la petite enfance	Catalogue CNFPT ou organismes spécialisés Actualités des politiques de la petite enfance

Joindre les fiches de postes au projet de fonctionnement.

Si une augmentation du temps de travail de(s) animateur(s) ou une nouvelle embauche est envisagée sur la période, précisez la date prévisionnelle (mois et année) ainsi que le nombre d'etp.

A compléter :

Le RPE, dans le cadre de ce rapprochement, rassemblera les équipes d'animation des 2 RPE, soit les 2.80 ETP d'animation du RPE de la Lys romane et les 2 ETP d'animation du RPE du Bas Pays.

L'équipe du RPE fait partie du Pôle d'appui aux politiques sociales au sein de la Direction Cohésion Sociale et Santé de la Communauté d'Agglomération (direction qui rassemble la santé, la politique de la ville, la CTG, l'inclusion numérique, le handicap, la prévention de la délinquance et l'accès au droit)

Pour rappel, la prestation de service Rpe est calculée sur la base d'un nombre d'Etp d'animateur de Rpe validé par le Conseil d'administration de la Caf ; en cas de projet d'augmentation d'Etp, le gestionnaire devra en informer la Caf.

Autres personnels du relais			
Fonction			
Temps de travail affecté au Relais (en h/semaine)			

Le RPE, service mutualisé, bénéficie des services supports de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys romane (Communication, Moyens généraux...)

2.2. Le planning et les actions :

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du relais sur la durée du projet							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin	Hora ires	8h30 -12h Animations collectives	8h30 -12h Animations collectives	8h30 -12h Animations collectives	8h30 -12h Animations collectives	8h30 -12h Animations collectives	15 fois/an : formation asm : CPF ou réunions collectives
	Hora ires	8h30 – 12h Observatoire	8h30 – 12h Observatoire	8h30 – 12h Observatoire	8h30 – 12h Administratif	8h30 – 12h Administratif	
Après - midi	Hora ires	13h30-17h : permanence administrative (asm, parents)	13h30-17h : permanence administrative (asm, parents)	13h30-17h : permanence administrative (asm, parents)	13h30-17h : permanence administrative (asm, parents)	13h30-17h : permanence administrative (asm, parents)	15 fois/an : formation asm : CPF ou réunions collectives
	Hora ires	13h30-17h : administratif/ préparation activités, partenariat...	13h30-17h : administratif / préparation activités, partenariat...	13h30-17h : administratif/ préparation activités, partenariat...	13h30-17h : administratif/ préparation activités, partenariat...	13h30-17h : administratif/ préparation activités, partenariat...	
Total heures		21 heures	21 heures	14 heures	21 heures	21 heures	

Si plusieurs activités sont réalisées en même temps par différents animateurs, précisez l'ensemble des activités dans les cases. (planning détaillé par animatrice en annexe)

Répartition des différentes activités professionnelles depuis Septembre 2023

Activités	%	Nombre d'heures/semaine	
		Animatrice à 35h	Animatrice à 28h
Animation +déplacement + installation	20 à 30 % (Animation)	6h+ déplacement (soit 3 animations mini)	4h + déplacement (soit 2 animations mini)
Informations/ Permanence	20 à 30 %	10h30	9h
Observation	10%	3h30	3h
Partenariat	10%	3h30	3h
Administratif	20%	7h	5h30
Autres activités	10%	3h45	3h

Le Rpe est habilité pour répondre aux demandes en ligne sur le site monenfant.fr : OUI NON

Si NON, préciser s'il est prévu que le Rpe soit prochainement habilité sur le site monenfant.fr et à quelle échéance prévisionnelle ?

Si le RPE Bas Pays était habilité à répondre aux demandes en ligne sur le site monenfant.fr, ce n'était pas le cas du RPE de la CABBALR.

L'objectif est d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du périmètre : Le RPE, dans sa nouvelle géographie, demandera son habilitation.

Les locaux

Pour rappel, selon le référentiel national des relais petite enfance, un Rpe dispose a minima des espaces suivants :

- *le bureau de l'animateur pour ses tâches administratives, les permanences d'accueil et les entretiens individuels avec les familles ou les professionnels ;*
- *un espace pour les animations collectives (ateliers d'éveils, animations, réunions collectives etc...).*

Le bureau doit permettre la confidentialité et le Rpe doit être équipé du matériel nécessaire pour assurer un accueil et un accompagnement adéquats. Il dispose à ce titre d'un mobilier de bureau, d'un téléphone, d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un accès à internet et de la documentation spécifique (ex : revues, livres).

Le local destiné aux animations collectives et/ou aux réunions peut se trouver sur le site de la permanence ou être intégré dans un autre service déjà existant (établissements d'accueil du jeune enfant, lieu d'accueil enfants - parents, etc...). Il doit être adapté à l'accueil de jeunes enfants de telle sorte que les activités puissent être organisées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort. L'espace doit être suffisant et doté du matériel pédagogique cohérent au regard des principes de la charte nationale d'accueil du jeune enfant. Il dispose nécessairement d'une installation sanitaire adaptée pour les enfants comme pour les adultes et d'une trousse de premiers secours.

Toutes les activités du relais se déroulent sur le même site : OUI NON

Configuration des locaux principaux		
Le relais...	OUI	NON
... dispose d'un local spécifique	x	
... est intégré dans un autre équipement Si oui précisez lequel :	x Maison de l'Enfance et de la Famille Local : 5 rue de la Briqueterie - Richebourg	
... a une signalétique		x
... dispose d'un bureau d'accueil individuel garantissant la confidentialité = Lillers, Isbergues, Richebourg	x	
... dispose d'un espace réservé aux animations collectives = Salles municipales sur le territoire d'intervention	x	
... dispose d'une salle de réunion = Lillers principalement	x	
... dispose de sanitaires adaptés pour les enfants et adultes	x	

= Isbergues et en fonction des salles municipales		
... autre : décrire (tout autre espace dédié au relais comme par exemple espace Snoezelen, potager etc...) = Espace Snoezelen, salles municipales mises à disposition , Espaces de stockage Garage pour le véhicule de Richebourg	x	

Si la configuration des locaux ne respecte pas l'ensemble des attendus du référentiel national des relais petite enfance à la date d'élaboration du présent projet de fonctionnement, quelles sont les adaptations et aménagements prévus pour assurer un accueil de qualité du public et se conformer à terme au référentiel national ? A quelle échéance ?

Non concerné

Des activités du relais se déroulent sur plusieurs sites : OUI NON

Si oui, veuillez compléter le tableau suivant :

Les autres lieux d'intervention du Rpe le cas échéant		
COMMUNE	Adresse	Usage*
Auchy au Bois	Place de l'Eglise	Animation ou Temps forts
Blessy	Rue des près	Animation ou Temps forts
Bourecq	Rue de l'Eglise	Animation ou Temps forts
Burbure	20 rue Noémie Delobelle	Animation ou Temps forts
Busnes	Place du Général de Gaulle	Animation ou Temps forts
Ecquedecques	Rue principale	Animation ou Temps forts
Estrée Blanche	80 impasse du stade	Animation ou Temps forts
Ferfay	Chaussée Brunehaut	Animation ou Temps forts
Gonnehem	104 bis rue de l'Abbé Delepine	Animation ou Temps forts
Guarbecque	Rue du Maréchal Foch	Animation ou Temps forts
Ham-en-Artois	16 rue de l'Eglise	Animation ou Temps forts
Isbergues	Maison de l'Enfance et de la Famille (MEF) – route de la victoire	Animation / Administratif / Permanence
Liettres	Rue de la Mairie	Animation ou Temps forts
Lillers	73-81 rue de Robecq	Animation ou Temps forts
	Antenne Communautaire – 7 rue de la Haye	Administratif / Permanence
Linghem	18 rue de Rely	Animation ou Temps forts
Ligny-les-aires	Rue de la Mairie	Animation ou Temps forts
Locon	Rue de l'égalité	Animation ou Temps forts
Mazinghem	Rue de l'Eglise	Animation ou Temps forts
Mont-Bernanchon	459 rue de la Place	Animation ou Temps forts
Norrent-Fontes	Rue Jules Ferry	Animation ou Temps forts
Quernes	Grand rue	Animation ou Temps forts
Rely	Salle la Grange	Animation ou Temps forts
Robecq	Rue de la Brasserie	Animation ou Temps forts

Rombly	Rue de l'Estrée Blanche	Animation ou Temps forts
Saint-Floris	Rue de Calonne	Animation ou Temps forts
Saint-Hilaire-Cottes	5001 Rue du Château	Animation ou Temps forts
Saint-Venant	1 rue du 8 mai	Animation ou Temps forts
Witternesse	Grand Rue	Animation ou Temps forts
Calonne sur la Lys	Salle des fêtes	Animation ou Temps forts
Cambrin	Salle Robert Prin	Animation ou Temps forts
Cuinchy	Salle Pierre Bachelet	Animation ou Temps forts
Festubert	Local convivialité, rue de lille	Animation ou Temps forts
Givenchy Les La Bassée	Salle garderie périscolaire	Animation ou Temps forts
Lorgies	Salle des fêtes	Animation ou Temps forts
Richebourg	Salle d'activité du RPE Bureau Local de stockage	Animation, Préparation des animations Accueil physique et téléphonique, travail administratif
Vieille Chapelle	Salle des fêtes	Animation ou Temps forts

**précisez s'il s'agit d'un lieu de permanence ou d'animation (ou autre)*

2.3. Le matériel

Matériel à disposition		
Le relais dispose de...	OUI	NON
... un téléphone fixe	X	
... un téléphone portable	X	
... un ordinateur fixe	X	
... un ordinateur portable	X	
... un photocopieur	X	
... une imprimante	X	
... un accès à internet	X	
... un logiciel de gestion	X	
... une adresse mail	X	
... matériel pédagogique et d'animation	X	
... documentations spécifiques (revues, livres etc...)	X	
... un véhicule	X	

Si l'acquisition de matériel est prévue, veuillez indiquer les échéances prévisionnelles :

-

3. Le contexte territorial du Relais

Décrire en quelques lignes l'histoire du relais (origine de la création, choix du lieu d'implantation et évolutions majeures) :

Le RPE Artois Lys romane : La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane est née de la fusion de trois intercommunalités au 1er janvier 2017 (Artois Comm, CAL et CCAF). Elle regroupe 100 communes et plus de 280 000 habitants. En janvier 2019, le Relais Petite Enfance a pris la forme d'un service mutualisé qui regroupait :

-13 communes de l'ex-Communauté Artois-Lys (CAL) ; EPCI sur laquelle préexistait un service RPE mutualisé.

-14 communes du périmètre de l'ex-Communauté de Communes Artois-Flandres (CCAF), EPCI qui disposait de la compétence RPE

En janvier 2020, la commune de Lillers a adhéré au service mutualisé. La commune de Locon a adhéré en 2021.

Au 1^{er} janvier 2024, date du dernier agrément, le service RPE mutualisé de la CABBALR concernait 29 communes pour une population d'environ 48 000 habitants et 184 assistants maternels agréés.

Le RPE du Bas Pays : Constatant qu'aucun service public à destination des parents de jeunes enfants n'existait sur le territoire du Bas Pays, les élus de 12 communes ont fait le choix de se regrouper en Entente Intercommunale pour créer un service itinérant en 2005 : le Relais Assistantes Maternelles du Bas Pays. La gestion de ce service est alors confiée à la Commune de Richebourg qui accueille également le siège de la structure. Le Relais ouvrira ses portes au public le 2 janvier 2006.

En 2014, la commune de Saily sur La Lys se retire de l'Entente Intercommunale suite à une décision préfectorale qui la rapproche d'une Communauté de Communes voisine elle-même dotée d'un RAM. Le RAM du Bas Pays, devenu RPE, couvre le territoire de 11 communes : Calonne sur La Lys, Cambrin, Cuinchy, Festubert, Givenchy Les La Bassée, La Couture, Lorgies, Neuve-Chapelle, Richebourg, Vieille-Chapelle et Violaines.

Suite à la dénonciation de la Convention d'entente Petite Enfance du Bas-Pays par la commune de Richebourg, 8 communes ont sollicité leur adhésion au service mutualisé RPE de la CABBALR.

La perspective est donc de créer un RPE, service mutualisé, sur 37 communes au 1^{er} janvier 2025.

AUCHY AU BOIS, BLESSY, BOURECQ, BURBURE, BUSNES, CALONNE SUR LA LYS, CAMBRIN, CUINCHY, ECQUEDECQUES, ESTREE BLANCHE, FERFAY, FESTUBERT, GIVENCHY LES LA BASSEE, GONNEHEM, GUARBEQUE, HAM EN ARTOIS, ISBERGUES, LAMBRES LEZ AIRE, LIETTRES, LIGNY LES AIRE, LILLERS, LINGHEM, LOCON, LORGIES, MAZINGHEM, MONT BERNENCHON, NORRENT FONTES, QUERNES, RELY, RICHEBOURG, ROBECQ, ROMBLY, SAINT FLORIS, SAINT HILAIRE COTTES, SAINT VENANT, VIEILLE CHAPELLE, WITTERNESSE

Décrire en quelques lignes le diagnostic local et les enjeux pertinents pour l'activité du relais petite enfance :

Partant du diagnostic réalisé en 2021 dans le cadre de l'écriture de la Convention territoriale Globale intercommunale et partagé avec les partenaires, les principaux enjeux en matière de Petite Enfance sur le territoire sont les suivants :

- Favoriser un développement équilibré de l'offre d'accueil individuel et collectif Petite Enfance en réponse aux besoins et attentes des familles

- Favoriser l'accompagnement des familles (fonctions parentales) et favoriser les relations enfants / parents
- Favoriser l'accès des plus petits à une offre de loisirs et à une offre culturelle et sportive adaptée et diversifiée
- Encourager la mise en réseau des partenaires, le partage d'expériences et les mutualisations entre acteurs et entre communes

Au regard des évaluations des deux RPE, les principaux enjeux identifiés dans le cadre du renouvellement d'agrément sont les suivants :

- Faire mieux connaître le RPE (en faire un lieu de passage « obligé » pour les professionnels, les parents et futurs parents employeurs)
- Mobiliser davantage d'assistants maternels dans les actions proposées par le RPE
- Conforter les parents employeurs dans leur rôle
- Promouvoir le métier d'assistant maternel et l'accueil individuel.

Décrire en quelques lignes la politique et les perspectives de la petite enfance sur le territoire (orientations de la Ctg, du Sdsf ou autres) :

Si la petite enfance n'est pas une compétence de la CABBALR, le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération 2022-2032 ambitieuse, de manière générale, de garantir le « bien vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire (priorité 3).

La CABBALR s'est également fortement mobilisée auprès de la CAF et des communes dans le cadre de la CTG. Celle-ci, validée fin 2021, pose les bases d'un projet social de territoire comprenant un axe Petite Enfance. Un volet important concerne la coordination des projets à l'échelle du territoire, la coopération inter-RPE, la promotion de l'accueil individuel et la recherche d'un équilibre territorial en matière de modes de garde. Différentes actions sont engagées en ce sens.

Le 30 mai 2023, le Conseil communautaire a renouvelé la charte Handicap intercommunale, charte traduisant la politique volontariste de la CABBALR en matière d'inclusion. A travers cette charte, l'engagement de la collectivité de promouvoir l'inclusion pour tous dès le plus jeune âge est réaffirmé. Cet engagement se traduit concrètement, par exemple, avec le soutien au Pôle Ressources Handicap Parentalité Gamins Exceptionnels, l'organisation d'évènements, l'appui aux porteurs de projets...

La CABBALR coordonne depuis plusieurs années une commission technique et stratégique Petite Enfance en étroite collaboration avec la CAF et le département du Pas-de-Calais.

Décrire en quelques lignes l'intégration et la participation du Rpe dans les instances locales de coordination de la politique petite enfance :

Le RPE est pleinement mobilisé dans le cadre de la CTG, en particulier de l'axe petite enfance. Les RPE du territoire dont celui de la CABBALR et du Bas Pays participent aux travaux engagés dans le cadre de la mise en œuvre de plusieurs fiches actions, en partenariat avec la CAF, le Département du Pas-de-Calais, la FEPEM, les acteurs de l'emploi et de la petite enfance, depuis peu les établissements scolaires.

Ces projets visent notamment à :

- Assurer la promotion du métier d'assistant maternel et des métiers de la petite enfance
- Accompagner l'assistant maternel tout au long de sa carrière

- Promouvoir, de manière globale, les missions des RPE et favoriser les coopérations inter-RPE

Les Relais Petite Enfance peuvent, selon les projets d'accueil, participer aux commissions technique et stratégique petite enfance.

Les animatrices participent aux réunions et actions mises en place par le réseau parents62, les réunions départementales de la CAF, les réunions et formations dans le cadre du plan pauvreté.

Les RPE répondent également aux sollicitations de l'intermédiaire pour faciliter l'accueil d'un enfant chez une assistante maternelle.

Décrire en quelques lignes les partenariats engagés par le Rpe avec les autres équipements de son territoire (ludothèque, bibliothèque etc.)

RPE CABBALR : Depuis plusieurs années, le Relais Petite Enfance de la CABBALR co-construit des animations au sein des médiathèques de son territoire (Norrent-Fontes, Lillers, Isbergues...). Depuis 2022, le RPE est partenaire d'une action passerelle mise en place avec une école du territoire afin de faciliter l'accueil des enfants au sein de l'école maternelle (Isbergues). Les animatrices organisent des temps d'animations avec des établissements accueillants du public âgé et en situation de handicap tels que des EHPAD, des résidences autonomie, IME ... La mixité des publics est recherchée. Des projets culturels, artistiques et environnementaux sont proposés par le biais de partenariats tels que GEOTOPIA ou LABANQUE. Le Relais Petite Enfance adhère à l'association Gamins exceptionnels, ce qui permet de sensibiliser les enfants et assistantes maternelles au handicap (malles, actions ...).

Le RPE s'associe également aux différents projets initiés par le centre social d'Isbergues.

RPE Bas Pays : Le RPE du Bas Pays avait également engagé un partenariat avec les bibliothèques volontaires de son territoire. L'objectif est de sensibiliser les professionnels et les parents à l'importance de la lecture pour les très jeunes enfants, tout en amenant les publics à fréquenter les bibliothèques. Les animatrices ont déjà suivi plusieurs formations afin de mener à bien ce partenariat et d'accompagner les tout-petits et leurs accompagnants dans la découverte de la littérature jeunesse. Ce partenariat sera poursuivi et enrichi

Les partenariats avec des écoles pourront être envisagés dans le cadre des projets « ateliers passerelles ».

De même, le RPE s'attachera à travailler en étroite collaboration avec les structures d'accueil collectives EAJE de son périmètre.

4. La formalisation du projet

La formalisation du projet sert à établir une feuille de route pour la prochaine période pluriannuelle. Elle doit partir d'un diagnostic et établir les perspectives, projets et pistes d'actions envisagées pour chacune des missions détaillées au sein du référentiel national.

Le diagnostic des missions consiste à faire l'état des lieux des actions mises en place par le relais et d'en tirer des enseignements/constats afin d'identifier des axes d'amélioration ou d'éventuelles nouvelles actions à mener.

4.1. L'information et l'accompagnement des familles

Thème 1 : Informer les familles

➤ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Organisation de permanences administratives sur trois sites Lillers, Richebourg et Isbergues (permanences physiques et téléphoniques) tous les jours de la semaine, sur RDV	Le RPE n'est pas l'unique porte d'entrée pour accéder à l'information (monenfant.fr, sites divers, Facebook etc.)
Tenue et actualisation d'un fonds documentaire permettant de renseigner sur les différentes structures d'accueil du territoire	Les familles rencontrent des difficultés à différencier les modes de garde et à trouver une disponibilité.
Mise en place de « Fiches Communes » et « Fiches Structures » et actualisation deux fois par an de celles-ci (observatoire)	Nécessité permanente de communiquer sur les missions des RPE
Mise à jour du listing des assistants maternels exerçant sur le territoire (2 fois par an) : contact téléphonique individuel	
Tenue et mise à jour d'un fichier des assistants maternels pouvant accueillir des enfants porteurs de handicap	
Réponse aux sollicitations reçues via Mon enfant.fr	

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Mettre en place une nouvelle communication auprès des familles (en interne/en externe)	Création et animation d'une page Facebook RPE, Inscription du RPE sur chaque site web des communes adhérentes	Meilleure connaissance pour les familles de l'accompagnement que le relais peut leur proposer : une orientation plus systématique vers le RPE	2025	Nombre et nature des contacts reçus via ces infos en ligne
		Sensibilisation des élus, agents municipaux et professionnels aux missions du RPE : rencontres, participation aux évènements municipaux...	Favoriser l'orientation systématique des familles vers le RPE	2025	Nombre de familles orientées par les communes
		Création d'un support de communication présentant les différents modes de garde (structures collectives, assistants maternels, gardes à domicile) + Affiche avec message impactant pour les familles	Disposer d'un outil unique pour présenter les solutions qui s'offrent aux parents en matière de garde d'enfants (mission d'observatoire) Meilleure visibilité des structures du territoire	2025	Nombre de supports diffusés
2	Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel	Création et diffusion d'une fiche type d'offre d'emploi	Relayer plus efficacement et plus rapidement les recherches des familles auprès des assistants maternels	2025	Nombre de mises en relation réalisées par ce biais

		Mise en place de binôme de remplacement réactif en cas d'absence d'un assistant maternel	Permettre aux familles de trouver une solution d'accueil en urgence pour leur enfant	2025 (Travail en amont avec le Département : extension d'agrément...)	Nombre d'accompagnement réalisé dans ce cadre
	Informer les primo-parents et futurs parents	Participation aux Groupes de travail inter RPE dans le cadre de la CTG (exemple : promotion dans les maternités)	Permettre aux familles d'être mieux informées, accompagnées dans leurs démarches de recherche d'un mode d'accueil adaptés à leurs besoins	2025	Nombre d'actions auxquelles le RPE participe

➤ **Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>Actuellement beaucoup d'assistants maternels ne sont pas répertoriés sur le site</p> <p>Les assistants maternels sont inscrits sur le site lors de leur renouvellement ou nouvel agrément</p> <p>Le RPE du Bas Pays adhère déjà à la mission « guichet unique ». Il accompagne sur demande les assistantes maternelles qui doivent s'inscrire ou mettre à jour leurs disponibilités sur le site monenfant.fr. Par ailleurs il rappelle régulièrement cette obligation dans ses supports de communication</p>	<p>Beaucoup d'assistants maternels ne trouvent pas l'utilité de s'inscrire sur monenfant.fr car elles veulent gérer seule la demande.</p> <p>Le Relais Petite Enfance, lors du premier contact avec les assistants maternels communique une information sur l'inscription sur le site.</p> <p>Nécessité d'être identifié par les publics et les partenaires comme lieu ressource</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement des assistantes maternelles qui rencontrent des difficultés techniques 	Outils informatiques	Inscription et mise à jour systématique par les assistants maternels		Statistiques CAF

	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel régulier de l'obligation d'inscription et de mise à jour • Orienter les parents vers mon enfant.fr • Si nécessaire, mise à disposition et/ou accompagnement pour l'utilisation du matériel informatique. 	Supports de communication			Qualitatif et quantitatif
--	---	---------------------------	--	--	---------------------------

➤ **Le guichet unique d'information (mission renforcée)**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de guichet unique d'information

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée
<p>Le RPE du Bas Pays était engagé dans cette mission. Le RPE de la CABBALR était en réflexion en 2024</p> <p>Pour 2025 : le RPE, service mutualisé sur son nouveau périmètre, s'engagera dans cette mission guichet unique (harmonisation des pratiques des 2 RPE)</p>

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	<p>Inscription dans la mission guichet unique</p> <p>Réponses aux demandes formulées</p>	Outil informatique et logiciel	Réponses aux demandes recensées sur mon enfant.fr	2025	Statistiques

Thème 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel

➤ **Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Mise à jour régulière du fichier des assistants maternels et gardes à domicile afin de connaître leurs capacités et leurs modalités d'accueil.	La mise en relation parent/professionnel peut se faire sans intervention du RPE.

Le RPE communique et relaie les recherches des familles auprès des assistants maternels. Cette démarche est réalisée par mail.	Certaines communes continuent de distribuer ou de communiquer les listes des assistants maternels aux familles. La majorité des assistants maternels ne renseignent pas leur disponibilité ni auprès du relais ni sur monenfant.fr.
--	--

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	<p>Systématiser, à l'aide d'une fiche, la communication sur les offres d'emploi des parents-employeurs</p>	<p>Mettre en place un système d'échanges informatisés auprès des assistants maternels (mail groupé)</p>	<p>Optimiser la mise en relation des employeurs et des employés</p> <p>Eviter la sous activité des assistants maternels</p> <p>Créer le lien avec le parent employeur dès la recherche d'un assistant maternel</p>	2025	<p>Nombre de fiches relayées aux assistants maternels</p>
	<p>Proposer une liste régulièrement mise à jour</p> <p>Inciter à l'utilisation de monenfant.fr</p> <p>Avoir une bonne connaissance de l'offre du territoire</p>	<p>Outil informatique</p> <p>Outils de communication</p>	<p>Satisfaction des besoins des familles en tenant compte de leurs spécificités</p> <p>Etablir des échanges avec les structures d'accueil du territoire</p>	2025	<p>Statistiques</p> <p>Implication des partenaires</p>
	<p>Recenser les gardes à domicile indépendants et les services qui proposent la mise en relation de ces professionnels avec les employeurs</p>	<p>Prendre contact avec les associations de services à domicile et d'aides à la personne</p> <p>Tenir un registre actualisé de</p>	<p>Avoir une liste de professionnels susceptibles de répondre aux besoins des familles</p> <p>Diversifier les réponses à</p>	2025	<p>Nombre de gardes à domicile recensés</p>

		cette offre d'accueil	apporter aux familles		
--	--	-----------------------	-----------------------	--	--

➤ **Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>Le RPE diffuse des informations d'ordre général sur les droits et les obligations des parents employeurs</p> <p>Le RPE oriente les employeurs vers les instances spécialisées si besoin</p> <p>Le RPE accompagne des parents dans leur premier entretien avec les professionnels</p>	<p>La plupart des parents n'appréhendent pas ou insuffisamment leur rôle d'employeur (droits, devoirs, responsabilités)</p> <p>Enjeu : Offrir un lieu référence en matière d'accueil de la petite enfance. Ce lieu doit être neutre et de proximité afin de faciliter l'accès au plus grand nombre. Le service est « gratuit ».</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Développer des temps dédiés (présentiel, visio ...) à destination des parents employeurs (informations liées à la formation de leur assistant maternel, le fonctionnement du RPE etc.)	Partenariat avec la FEPEM	Rééquilibrage de la relation parent employeur/salarié	2025	Nombre de séances réalisées sur ce sujet
2	Reprise de contact systématique avec les parents employeurs qui sollicitent le RPE (délai de 3 à 6 mois)	Questionnaire (contact mail) ou autre méthode en fonction des 1ers retours	Maintenir le contact, rappeler que le RPE est à leur disposition tout au long de leur contrat et répondre à des attentes éventuelles	2025	Nombre de réponses obtenues
3	Identification des partenaires essentiels (CAF, DIRECCTE,...)	Outils techniques individuels et communs Supports de communication	Stabilité des accueils	2025	Partenariat

4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels

Thème 1 : Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels

➤ Informer les professionnels sur le métier

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Déficit important et progressif de l'offre d'accueil individuel sur le territoire	Risque d'une offre insuffisante en mode d'accueil dans les années à venir
Désintérêt pour la profession et départs en retraite non compensés	Nécessité permanente d'actualiser les connaissances des professionnels (tant sur le plan de la convention que sur leurs missions quotidiennes auprès de l'enfant et de sa famille)

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Informer les professionnels sur le métier	Mise en place de réunions d'échanges sur des thématiques de la convention collective	Meilleure connaissance du statut de professionnel	Poursuite de l'action déjà engagée sur le RPE Artois Lys Romane	Nombre de participants par séance
		Mise en place d'un parrainage assistant maternel/nouveau professionnel	Faciliter l'intégration des nouveaux professionnels et lutter contre l'isolement	2025	Nombre de parrainage réalisé

➤ Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
L'obligation d'inscription sur le site monenfant.fr est récente. Il est nécessaire d'informer les assistants maternels, notamment les plus anciens et, au besoin, de les accompagner « techniquement » dans leur démarche d'inscription et de mise à jour.	Les professionnels ne semblent pas ressentir le besoin de s'y inscrire
	Objectif 2025 : faciliter la mise en relation de l'offre et de la demande grâce à l'outil
	Mobilisation possible de conseillers numériques

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	Promouvoir l'inscription et l'actualisation des données des assistants maternels sur le site monenfant.fr	Groupe fermé Facebook, lettre d'info et autres supports de communication Accompagnement si nécessaire des animatrices dans les démarches liées au site monenfant.fr	Augmentation du nombre d'assistants maternels qui renseignent leurs données sur le site monenfant.fr	2025	Nombre de nouveaux assistants maternels inscrits sur le site

➤ **Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Il conviendra de développer de nouvelles actions en fonction des besoins repérés et des opportunités : ateliers hebdomadaires, conférence, réunions thématiques, ateliers de réflexion, journée évènement, analyse de pratique, avec l'intervention de prestataires extérieurs ...	On constate la nécessité d'offrir un lieu de parole neutre et respectueux, en dehors de la présence des enfants. L'enjeu premier est de participer à la professionnalisation des assistants maternels et à la reconnaissance de ce métier dans une période où la profession est en « crise ». Ce travail sera effectué sur le territoire du RPE mais également sur le territoire étendu de la CABBALR dans le cadre de la CTG

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	Mise en place de réunions d'échange sur des thématiques variées (convention collective, création de supports de médiation éducative etc.)	Veille juridique Mobilisation d'intervenants extérieurs spécialisés Renouveler les méthodes d'animation : ludiques, dynamiques et créatives	Professionnalisation des assistants maternels Valorisation des assistants maternels et épanouissement professionnel	2025	Nombre de participants et régularité de la participation

		Proposer des temps de convivialité en dehors de la présence des enfants			
	Instaurer de façon régulière des temps d'analyse de pratiques	Inscrire l'échange de pratiques dans l'offre de services du RPE (mobilisation d'un professionnel)	Lutter contre l'épuisement professionnel et l'isolement des assistants maternels	9 réunions (Lillers, Isbergues, Richebourg)	Nombre de participants et régularité de la participation

Thème 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques

➤ Organiser des ateliers d'éveil

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>Les RPE proposent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des ateliers d'éveil et de professionnalisation des assistants maternels quotidiennement : accueil fixe et itinérant ; planification trimestrielle. La charte de fonctionnement a été co-rédigée avec les assistants maternels. Les ateliers sont enrichis de la participation de prestataires et de partenaires (psychomotricienne, musicienne...) - des temps forts (spectacles...) - la mise à disposition de malles pédagogiques (6 à ce jour) <p>Chaque commune adhérente se voit proposer des interventions du RPE.</p>	<p>Le RPE rencontre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des difficultés à mobiliser de nouveaux assistants maternels malgré l'offre diversifiée proposée - des difficultés à rassembler dans certaines communes du territoire. Le service essaie alors d'être visible sur l'ensemble des communes mais de façon différente (les temps forts notamment sont proposés en priorité dans les communes qui n'accueillent pas le Relais de façon régulière).

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Optimiser et consolider les outils d'animation à disposition du RPE	Planning réalisé par l'équipe et ajusté chaque trimestre	Fréquentation régulière des assistants maternels lors de ces temps	2025	Adhésion des assistants maternels aux animations proposées et appréciation

2	Mobiliser de nouveaux assistants maternels lors des ateliers d'éveil	Phoning (lors de la mise à jour du listing) Informers des missions du RPE dès la première prise de contact pour les nouveaux agréments Poursuivre la promotion du service lors des réunions organisées par le Département pour les candidats à l'agrément.	Fréquentation régulière des assistants maternels lors de ces temps. Accueil de nouveaux participants aux ateliers d'éveil	2025	Nombre d'assistants maternels participant aux ateliers d'éveil
3	Conforter le dispositif « malles pédagogiques »	Proposer de nouvelles thématiques et promouvoir leur utilisation par les assistants maternels	Enrichissement et renouvellement des pratiques professionnelles à domicile	2025	Nombre de nouvelles malles proposées Nombre d'emprunts réalisés

➤ **L'analyse de la pratique (mission renforcée) :**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission renforcée « analyse de la pratique »

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée
<p>Au regard du contexte (COVID, isolement, besoins de profiter de temps d'échanges en dehors de la présence des enfants, épuisement professionnel), les animatrices du RPE sont de plus en plus sollicitées, lors des temps d'animation et en présence des enfants, par les assistants maternels sur des problématiques professionnelles.</p> <p>Néanmoins, les temps d'animation ne permettent pas le recul nécessaire à la gestion de ces problématiques. Il convient de mettre en place des temps dédiés à ces analyses de pratiques avec le bénéfice d'un intervenant extérieur.</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE

N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	Organiser des séances d'analyse des pratiques	9 séances la première année avec un même groupe (max 10) Intervenant extérieur, mise à disposition des locaux	Enrichissement des pratiques professionnelles, mieux-être au travail, amélioration de la relation parent employeur/enfant/assistant maternel	1 séance par mois (en dehors de la période estivale)	Nombre de participants, nombre de séances, assiduité, évaluation qualitative

➤ **Accompagner le parcours de formation des professionnels**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>Le RPE organise 3 à 4 formations à l'année dont certains cycles récurrents (Sauveteur Secouriste du Travail).</p> <p>Le programme de formation est co-construit avec les assistants maternels en fin d'année.</p>	<p>Le RPE mobilise un « noyau dur » de participants aux formations</p> <p>Certains assistants maternels participent aux formations mais ne participent pas animations (et inversement)</p> <p>58h/an est parfois insuffisant pour consolider le parcours de formation des assistants maternels</p> <p>La récurrence de certaines formations répond à un besoin repéré.</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Poursuite et consolidation de l'accompagnement des assistants maternels dans leur parcours de formation	Organisation d'une réunion en fin d'année pour recenser les souhaits et besoins des assistants maternels en matière de formation	Augmentation du nombre de participants aux formations. Enrichissement et renouvellement des connaissances et des pratiques professionnelles.	Chaque année	<p>Nombre de formations organisées</p> <p>Nombre d'assistants maternels formés</p>

		Organisation de la programmation annuelle avec l'organisme de formation. Organisation de formations délocalisées			
	Organisation de temps de sensibilisation (santé mentale, handicap psychique ...)	Mobilisation de partenaires dédiés et spécialisés Ex : Gamins exceptionnels, CREHPSY	Enrichissement et renouvellement des connaissances et des pratiques professionnelles	2025	Nombre de séances organisées Nombre de participants

Thème 3 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier

➤ **Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Sur notre territoire, la sous activité des assistants maternels ne semble pas être une problématique repérée (sujet évoqué lors de la mise à jour des listes).	Certains assistants maternels choisissent la sous activité.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	Accompagnement individuel proposé aux assistants maternels dans cette situation	Réalisation de cartes de visite Préparation d'entretien Accompagnement au projet d'accueil ...	Diminution du nombre d'assistants maternels en sous activité ; réguler l'offre et la demande ; valoriser le statut de professionnel	2025	Nombre d'assistants maternel en sous activité
1	Prise de contact individuel avec les assistants maternels pour	Monenfant.fr Courrier nominatif envoyé	Augmentation des contacts informant des disponibilités	2025	Augmenter le nombre de réponses à ces

	connaître les places disponibles	aux assistants maternels afin de les sensibiliser à la mise à jour de leurs disponibilités et modalités d'accueil auprès du RPE et du site monenfant.fr	ou modifications liées à leur agrément		prises de contacts
--	---	---	--	--	--------------------

➤ **Promouvoir le métier d'assistant maternel**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Métier peu connu et/ou peu reconnu par certains parents et certaines institutions	<p>Inciter au dépôt de nouveaux agréments</p> <p>Promouvoir l'accueil chez les assistants maternels pour lutter contre la sous-activité</p> <p>Observer le développement de la politique petite enfance du territoire et accompagner à la prise de décision pour maintenir un équilibre d'offre sur le territoire</p> <p>Cette problématique est notamment abordée à l'échelle de l'agglomération dans le cadre de la CTG, les RPE s'y associent et tendent à approfondir leurs actions dans ce domaine.</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	Travailler avec les établissements scolaires du territoire (participation forum métier etc.)	Partenariat à construire (collèges, lycées)	Promotion du métier d'assistant maternel	2025	Nombre de candidats à l'agrément
	Participation aux actions mises en place dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG)	Participation active des animatrices aux réunions et contribution aux projets	Promotion du métier d'assistant maternel à l'échelle de la CABBALR	Poursuite des actions sur la durée de la CTG	Augmentation du nombre de candidats à l'agrément et augmentation du nombre d'assistants maternels à l'échelle du territoire de la CABBALR ; baisse des reconversions

					professionnelles des assistants maternels
	Relayer la campagne nationale de promotion des métiers de la petite enfance	Utiliser nos réseaux (Facebook, mails etc.) et l'exposition temporaire du RPE lors d'événements et temps forts	Promouvoir, valoriser les métiers de de la petite enfance et susciter les vocations	2025	Nombre de supports ou de publications réalisées
	Identifier les freins à la demande d'agrément <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les candidats à l'agrément • Travailler en étroite partenariat avec les professionnels pour qu'ils valorisent leurs compétences • Travailler en partenariat avec les services de PMI et les élus locaux pour promouvoir la profession 	Supports de communication Mise à disposition de salles de réunion Budget pour les intervenants Documentation	Stabilité du nombre d'assistants maternels agréés Stabilité du nombre d'agrément	2025	

➤ **La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée) :**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de promotion renforcée de l'accueil individuel

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée

Le contexte actuel sur le territoire est marqué par le vieillissement des assistants maternels (en 2022, 39 ont plus de 55 ans sur le RPE de la Cabbalr et 33 ont plus de 55 ans sur le territoire du RPE du Bas-Pays) et force est de constater que l'accueil individuel chez un assistant maternel souffre encore d'un déficit d'image.

Les services ont davantage travaillé sur la promotion du Relais Petite Enfance, moins sur la promotion du métier. Des actions ont toutefois été initiées (fête des assistants maternels, organisation d'un théâtre forum sur le métier d'assistant maternel en lien avec la CTG).

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	Encourager le départ en stage d'élèves au domicile des assistants maternels	Partenariat avec la MDS, les établissements scolaires du territoire et les assistants maternels	Promouvoir, valoriser le métier et susciter les vocations	2025	Nombre de candidats à l'agrément et d'assistants maternels
	Collaboration avec les acteurs de l'emploi pour faire connaître le métier d'assistant maternel auprès des demandeurs d'emploi	Prendre contact avec France Travail, mission locale, référents RSA, acteurs de l'IAE	Susciter l'envie d'accéder à ce métier, le valoriser.	2025	Nombre de candidats à l'agrément Nombre d'assistants maternels à l'échelle du territoire de la CABBALR

4.2. La mission d'observation

Cette partie détaille le rôle du relais.

➤ **Son niveau de délégation :**

- Qui pilote la mission ?
 - Les animatrices du Relais Petite Enfance en lien avec les communes et les structures petite enfance
 - Participation à la commission Enfance CAF- Département- CABBALR (si projet de développement d'une structure sur le territoire d'intervention du Relais)
- Qui organise l'instance technique ?
 - Les animatrices du Relais Petite Enfance, la chargée de coopération de la CTG
- Comment s'organise le recueil des données ?

- Contact avec les assistants maternels pour remise à jour des données (2 fois/an) + relance
- Contact avec les différentes structures d'accueil (Micro -crèche, MAM, crèche, crèche familiale)
- Contact avec les municipalités, associations du territoire
- Qui mobilise des partenaires ?
 - Un courrier d'invitation signé par la conseillère déléguée à la Petite Enfance
 - Relance téléphonique par l'équipe RPE

➤ **Le groupe de travail sur la mission d'observation :**

- Son rôle :

Les animatrices ont la capacité d'analyser au mieux les besoins des parents et d'accompagner leur choix au regard de la diversité des modes d'accueil présents localement.

Le groupe de travail organisé sur la mission Observatoire dispose d'un regard neutre, propice à l'observation, chaque membre partage ses informations, ses préoccupations ou ses réflexions. Il assure une veille quant à l'équilibre territorial en matière de modes de garde sur le territoire et permet de partager un diagnostic (besoins des familles, attentes des assistants maternels, des gardes à domicile et enjeux des partenaires)

Un groupe de travail « observatoire » est instauré. Il se réunit a minima une fois par an. Il est aussi l'occasion de faire se rencontrer l'ensemble des acteurs petite enfance du territoire.

Les rencontres sont préparées par les animatrices du RPE qui recense et analyse les données statistiques et identifie l'offre de services aux familles présente dans chaque commune.

- Les résultats attendus :

Connaitre les modalités d'accueil des assistants maternels et des structures sur le territoire

Déterminer les tendances et évolutions de l'offre et de la demande, que ce soit quantitativement ou qualitativement

Être en capacité d'orienter au mieux les parents au regard de la diversité des modes de garde présents localement

Aider à la décision des élus des communes

Anticiper

Réguler

- Les partenaires associés

- Les élus et adjoints à la petite enfance du territoire d'intervention

- Les structures d'accueil collectives (Crèche, micro-crèche, crèche familiale) et individuel (MAM, assistants maternels)
- La Caisse d'Allocations Familiales, la MSA, le Département
- Les chargés de coopération CTG
- Les partenaires tels que parents62, Gamins exceptionnels, Intermédiatrice...

Les outils envisagés :

- Les outils de la CAF : fiches d'informations à destination des structures collectives et accueil individuel.
- Réalisation d'un questionnaire aux communes et aux assistants maternels + phoning.
- Mon RPE62 : données chiffrées
- Les sites communaux ...

PRESTATION DE SERVICE "RELAIS PETITE ENFANCE"**BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2025**

Gestionnaire : Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys romane

Adresse : 100 avenue de Londres

Nom et lieu d'implantation de l'Equipement : RPE - Route de la Victoire 62330 Isbergues

Personne à contacter : Brigitte THERACHE

Téléphone 03,2161,50,00

Mail :brigitte.therache@bethunebruay.fr

44566 - TVA déductible**44571 - TVA collectée****DETAIL DES CHARGES****60 ACHATS**

Achats de prestations pour activités	14 000,00
Fournitures non stockables (eau,gaz,électricité,carburant) et fournitures de bure	3 100,00
Fournitures d'entretien / petit équipement	10 000,00
Alimentation	2 000,00
Autres	3 000,00

61 SERVICES EXTERIEURS

Loyer et charges locatives	
Entretien et réparations	8 000,00
Primes d'assurance	2 500,00
Etudes et documentation	900,00

62 AUTRES SERVICES

Rémunération du personnel extérieur	
Honoraires	
Transport d'activités et d'animation	
Déplacements du personnel et des bénévoles	700,00
Téléphone, Affranchissement et Internet	5 400,00
Missions, Réceptions	550,00
Formation de bénévoles	

63A : 631 à 633 IMPOTS -TAXES LIES AUX FRAIS DE PERSONNEL

Taxes sur salaires	
Taxes sur la formation continue	
Autres impôts et taxes	

63B : 634 à 639 AUTRES IMPOTS ET TAXES (à préciser)

--	--

64 FRAIS DE PERSONNEL

Salaires	231 500,00
Charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	
Autres charges sociales	

65 AUTRES CHARGES DE GESTION (à préciser)

--	--

66 CHARGES FINANCIERES (à préciser)

--	--

67 CHARGES EXCEPTIONNELLES (à préciser)

--	--

68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS :

Dotations aux amortissements	
Dotations aux provisions	

69 IMPOTS SUR LES BENEFICES

--	--

TOTAL DES CHARGES 281 650,00**RESULTAT EXCEDENTAIRE**

86 CONTRIBUTIONS A TITRE GRATUIT(détail à fournir) <i>(charges supplétives à détailler et à reporter dans le compte 87)</i>	73 300,00
---	------------------

TOTAL GENERAL 354 950,00

**PRESTATION DE SERVICE "RELAIS PETITE ENFANCE"
BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2025**

Gestionnaire : Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys romane

Adresse : 100 avenue de Londres 62400 Bethune

Nom et lieu d'implantation de l'Equipement : RPE - Route de la Victoire 62330 Isbergues

Personne à contacter : Brigitte THERACHE

Téléphone : 03,21,61,50,00

Mail : brigitte.therache@bethunebruay.fr

DETAIL DES PRODUITS

70 REMUNERATION DES SERVICES	
70623 Prestation de service reçue de la CAF	208 215,00
70642 Participations des usagers	
708 - Produits des activités annexes	
74 SUBVENTIONS	
741 Subventions et prestations de service versées par l'Etat	
742 Subventions et prestations de service régionales	
743 Subventions et prestations de service départementales	
744 Subventions et prestations de service communales	
7451 Subventions d'exploitation et prestations de service versées par des organismes nationaux (dont prestation de service MSA)	2000,00
7452 Subventions d'exploitation CAF	
746 Subventions d'exploitation et prestations de service EPCI (intercommunalité) - Participation des communes	71435,00
747 Subventions d'exploitation et prestations de service versées par une entreprise	
748 Subventions d'exploitation et prestations de service versées par une autre entité publique (à préciser)	
75 PRODUITS DE GESTION (dont cotisations des adhérents)	
76 PRODUITS FINANCIERS (à préciser)	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (à préciser)	
78 REPRISE AMORTISSEMENT, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	
79 TRANSFERT DE CHARGES	
Remboursement de Sécurité Sociale et de prévoyance	
Remboursement de formation	
Remboursement d'assurance	
TOTAL DES PRODUITS	281650,00
RESULTAT DEFICITAIRE	
87 CONTREPARTIE DES CONTRIBUTIONS A TITRE GRATUIT (report du compte 86)	73300,00
TOTAL GENERAL	354950,00

Activité prévisionnelle Année N :

Nombre d'heures de travail hebdomadaire de l'Animateur : 35h pour 1ETP - 28h pour 0,80 ETP

Nombre d'Equivalent Temps Plein : 4,8 ETP

Fait le

à

**Imprimé certifié
conforme**

Qualité de signataire :

Cachet du partenaire

Signature